



La métropole contestée : le sort incertain de Montréal et l'intégrité du territoire québécois, 1828-1860

The contested metropolis : Montreal's uncertain fate and Quebec's territorial integrity, 1826-1860

Louis-Georges Harvey

Number 70, 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1038743ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1038743ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté
La Société des Dix

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Harvey, L.-G. (2016). La métropole contestée : le sort incertain de Montréal et l'intégrité du territoire québécois, 1828-1860. *Les Cahiers des dix*, (70), 1–42.
<https://doi.org/10.7202/1038743ar>

Article abstract

The partitionist movements which developed at the time of the 1995 referendum and in the years which followed led to numerous intellectual and political debates concerning the borders of Québec and Canada in the case of secession. The future of Montreal in the eventuality of a vote favourable to Québec's sovereignty became an important issue. However, the origins of partitionism can be traced the era of the Lower Canadian Patriotes, when Upper- Canadian tory office holders expressed an interest in modifying the borders in such a way as to bring the island of Montreal under their control. In a campaign which led to reports and resolutions being adopted in the Assembly, Upper Canadian office holders found important allies in Montreal's tory circles, and particularly amongst the city's English merchants and financiers. The movement picked up speed in the mid-1830s, as the Montreal Constitutional Association, which had been established in the wake of the 92 Resolutions, promoted both Montreal's annexation to Upper Canada and the legislative union of the two provinces. Eventually, the imperial government undertook its own examination of the situation through the Gosford Commission which visited the colony in 1835-1836. After the armed uprisings of 1837, Montreal's fate was decided in the backrooms of the British parliament, where various political figures first sought to influence the content of the Durham report and later the drafting of imperial legislation on the Canadian question by Lord John Russell.

La métropole contestée : le sort incertain de Montréal et l'intégrité du territoire québécois, 1828-1860

LOUIS-GEORGES HARVEY

Le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal souligne on ne peut plus éloquemment l'enracinement profond de la ville sur le territoire québécois. Fondée seulement 34 ans après Québec, Ville-Marie, qui deviendra Montréal, se transforme rapidement en plaque tournante de l'économie de la Nouvelle-France et forme un de ses principaux lieux administratifs. Après la conquête de la colonie, les Britanniques reprennent essentiellement les divisions administratives françaises, et Montréal conserve son rôle important dans la vie économique et politique de la nouvelle *Province of Quebec*. Bien que la nouvelle colonie britannique englobe les terres de l'intérieur, Londres fixe une limite occidentale à l'extrémité de la zone seigneuriale qui la sépare d'un vaste territoire autochtone qui s'étend jusqu'aux Grands Lacs. Cette frontière disparaît en 1774, mais elle est restituée lorsque la province est divisée de nouveau en 1791 par la création des provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada¹. L'annexion du territoire québécois à une union législative en 1840 efface de nouveau cette frontière, mais les divisions administratives à l'intérieur de l'union préservent les vieilles frontières et situent Montréal, encore une fois, bien à l'intérieur des limites de ce qu'on dénomme le Canada-Est. Cette réalité administrative se concrétise territorialement dans la création de la nouvelle province de Québec en 1867,

-
1. Sur les aménagements territoriaux et administratifs après la Conquête voir : LOUIS-GEORGES HARVEY, « L'intégration de l'ancienne Nouvelle-France à l'Empire britannique, 1760-1774 », dans : LAURENT VEYSSIERE dir., *La Nouvelle-France en héritage*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 29-44.

dotée de la même frontière occidentale. Montréal n'a donc jamais été située à l'extérieur du territoire historique québécois, et ce, selon même ses définitions les plus conservatrices.

La continuité dans la définition des frontières du Québec, du moins en ce qui concerne la zone seigneuriale et la situation de Montréal à l'intérieur de ces frontières, explique sans doute les réactions virulentes contre les propositions avancées par un mouvement des années 1980 et 1990, lequel proposait de séparer la métropole de l'ensemble du territoire québécois. Les mouvements partitionnistes s'intensifient au moment du référendum de 1995, et au cours des années suivantes. Ils provoquent de nombreux débats politiques et intellectuels qui touchent à la question de la négociation des frontières entre le Québec et le Canada en cas de sécession. Entre autres, certaines municipalités majoritairement anglophones situées à l'ouest de Montréal adoptent des résolutions demandant au gouvernement canadien d'assurer que leur territoire demeurerait à l'intérieur du Canada, malgré les résultats d'un nouveau référendum sur la souveraineté du Québec².

Le débat partitionniste a mobilisé les énergies des intellectuels québécois et canadiens pendant quelques années, et le sort de Montréal, que l'on imaginait devenir une ville divisée après la sécession du Québec, a fréquemment été évoqué à l'appui du ridicule de la proposition. Le débat a soulevé un ensemble de questions sur les définitions des nations québécoises et canadiennes, et sur les multiples droits à la sécession des communautés fédéralistes, anglophones ou autochtones sur le territoire québécois³. Le déclin relatif du mouvement souverainiste et la lassitude constitutionnelle des Canadiens et des Québécois ont rendu la question moins urgente, mais le partitionnisme ne disparaît pas pour autant. En effet, un mouvement partitionniste proposant l'érection de la ville de Montréal soit en province ou en « ville-état » existe toujours et a eu un certain retentissement dans les médias en 2013⁴. Le partitionnisme est aussi revenu dans le discours public à l'occasion des élections québécoises de 2014, alors que le Parti Québécois sous Pauline Marois refusait d'exclure la tenue d'un référendum s'il était reporté au pouvoir. Ainsi, au cours de la campagne, un chroniqueur du *National Post* proclamait que si le Québec se séparait « nous gardons Montréal! »⁵ Quant au mouvement visant à détacher Montréal pour en créer une province, il poursuit

-
2. MARIO FONTAINE, « La partition : une question qui divise profondément les Québécois », *La Presse*, 15 septembre 1997.
 3. Sur ces questions, voir : MICHEL SEYMOUR, *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Québec, Les Éditions de l'Hexagone, 2001.
 4. « Montreal: City-State », http://www.montrealcitystate.ca/index_en.html.
 5. JONATHAN KAY, « If Quebec separates, we keep Montreal », *National Post*, 5 mars 2014.

ses activités et se réclame des antécédents historiques remontant aux années 1850, alors qu'il y aurait eu la proposition de créer une province de Montréal⁶.

Or, les véritables antécédents du partitionnisme remontent à l'époque des Patriotes, alors que, dans la province du Haut-Canada, des ministres torys manifestent leur intérêt pour une modification des frontières qui transférerait sous leur contrôle l'île de Montréal. Dans cette entreprise qui mène à une série de rapports et de résolutions adoptées par l'Assemblée, les officiers du gouvernement haut-canadien trouveront un appui de taille dans la mouvance tory de Montréal et surtout parmi les marchands et financiers anglophones de la ville. Le mouvement s'intensifie au milieu des années 1830, et la Montreal Constitutional Association, fondée dans le sillage de l'adoption des 92 Résolutions, revendique simultanément l'annexion de Montréal au Haut-Canada ou une union législative des deux provinces canadiennes. Enfin, le gouvernement impérial entame sa propre réflexion sur la question par l'entremise de la Commission Gosford qui séjourne dans la colonie en 1835-1836. Après le soulèvement armé de 1837, Lord Durham foule à son tour le sol de la colonie afin d'enquêter et de formuler des recommandations pour la réforme de ses institutions politiques. Le sort de Montréal se joue alors dans les coulisses du parlement britannique et parmi les diverses figures politiques qui cherchent d'abord à influencer sur le rapport de Durham et ensuite d'infléchir la politique qui sera élaborée par Lord John Russell afin de régler définitivement la question canadienne.

Dès les premières manifestations du désir de la province d'annexer Montréal, la question des droits douaniers et des intérêts économiques du Haut-Canada deviennent des arguments importants en faveur de la mesure. Les partisans montréalais de la cause y verront une solution aux problèmes économiques de la ville et surtout la clé de son essor commercial. Enfin, à mesure que la tension monte entre les Patriotes et leurs opposants politiques, la question ethnique vient colorer le discours des sécessionnistes, qui déclarent sans ambages que la mesure est essentielle à la préservation de la suprématie des Britanniques sur la vallée du Saint-Laurent, et que la minorité britannique du Bas-Canada ne saurait être gouvernée par une majorité francophone. Sur toute la période, le sort de Montréal se discute dans les Législatures des deux provinces canadiennes, par l'entremise de brochures politiques et de la presse partisane du Haut-Canada et du Bas-Canada. Ses échos se retrouvent également dans les nombreux rapports des commissions qui enquêtent sur le gouvernement du Canada, dans les témoignages des intéressés devant ces commissions et dans les débats du Parlement impérial.

6. « Proposal for the Province of Montreal », https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Proposal_for_the_Province_of_Montreal&oldid=735654593.

Le Haut-Canada, la question douanière et la « nation britannique »

La question de l'annexion de l'île de Montréal et des terres seigneuriales situées entre l'embouchure de la rivière des Outaouais et la frontière du Haut-Canada devient un sujet d'intérêt dans les années qui suivent la crise politique entourant le projet de loi sur l'union des colonies canadiennes déposé aux Communes en 1822. Bien que le projet d'union soit retiré par le gouvernement impérial et que le Colonial Office laisse tomber le projet devant la campagne d'opposition menée par les Bas-Canadiens, les milieux d'affaires montréalais n'abandonnent pas l'idée de modifier le statu quo politique afin de favoriser leurs intérêts commerciaux et de soustraire la population britannique du Bas-Canada à la « domination française ». Selon Donald Creighton, la proposition d'annexer Montréal à la province voisine deviendrait au lendemain de la défaite définitive du projet d'union une solution de rechange qui attire non seulement les milieux d'affaires montréalais, mais qui jouit aussi d'un appui considérable au Haut-Canada. En effet, dans cette province l'accueil réservé au projet d'unir les colonies avait été plutôt tiède, la majorité des intervenants craignant les effets d'être soumis à la majorité française dans une éventuelle Législature du Canada-Uni. Or, l'annexion de Montréal aurait l'effet de soulager certaines frustrations économiques senties par le Haut-Canada, sans pour autant apporter les inconvénients que l'on associait à une union législative⁷.

Le projet d'unir les colonies, avancé en 1822, contribue à un autre élément qui favorisera la promotion de l'annexion au Haut-Canada de Montréal au cours des quinze prochaines années. Malgré le retrait du projet d'union, le Parlement impérial avait approuvé une nouvelle loi sur les droits douaniers, le *Canada Trade Act* dont l'objectif était de soulager les conflits entre les deux provinces sur la question du partage des revenus. Concrètement, le Haut-Canada se plaignait de ne pas profiter des revenus qui revenaient au Bas-Canada lors de la perception des droits douaniers imposés à l'entrée des marchandises par le port de Québec. La question des revenus devient plus urgente aux yeux des Hauts-Canadiens à mesure que la population de la province occidentale augmentait et que les dépenses pour la canalisation du Saint-Laurent devenaient un important poste dans son budget provincial. Le *Canada Trade Act* stipule que cette question serait dorénavant décidée par une négociation qui aurait lieu tous les quatre ans pour déterminer le pourcentage des revenus douaniers versés au Haut-Canada. La négociation de la somme serait la responsabilité d'arbitres choisis par chacune des colonies et en cas de désaccord, par un troisième arbitre choisi par le gouvernement impérial. Or, chacune de ces négociations deviendra une nouvelle occasion pour le Haut-

7. DONALD CREIGHTON, *The Empire of the St. Lawrence*, Toronto, Macmillan, 1970, p. 224-225.

Canada de présenter des pétitions au gouvernement impérial afin de dénoncer l'injustice qui lui était faite, et ceci nonobstant la décision d'un arbitre impérial qui accorde le tiers des droits de douane au Haut-Canada en 1835⁸.

Au cours des premières années après l'abandon du projet d'union la question de l'annexion de Montréal est soulevée dans la Législature du Haut-Canada. En février de 1826, le Conseil législatif adopte des résolutions préconisant cette solution, une position qui reçoit l'appui enthousiaste de la *Montreal Gazette*. Le rédacteur du journal prétend que dans le cas d'une telle annexion, le Bas-Canada jouirait toujours du port de Québec, qui serait son « Saint-Pétersbourg », mais que le Haut-Canada en acquérant Montréal pourrait se vanter de son « Liverpool. »⁹ Quelques années plus tard, la question est débattue dans l'Assemblée du Haut-Canada en même temps que celle de l'union des deux Canadas et d'une troisième option préconisant l'union de toutes les provinces de l'Amérique du Nord britannique. Selon le *Mercury* de Québec, l'objet des résolutions sur l'union était tout simplement d'acquérir un port de mer pour le Haut-Canada. Le journal québécois voyait en cette mesure un avantage considérable pour la province voisine, mais se demandait quel avantage les Bas-Canadiens pourraient y trouver.¹⁰

Le projet d'annexer une bonne partie du district de Montréal à la province du Haut-Canada se retrouve également parmi les sujets qui retiennent l'attention du comité parlementaire chargé de s'enquérir sur les affaires du Canada en 1828. Ce comité mis sur pied dans la foulée des conflits politiques qui marquèrent le règne du gouverneur Dalhousie cherchait à répondre aux doléances des deux provinces canadiennes. Sa tenue avait été en grande partie provoquée par les activités des agents des colonies et par les nombreuses pétitions adressées au Parlement impérial, dont une était dotée de 87 000 signatures recueillies lors d'une vaste campagne menée par les réformistes du Bas-Canada¹¹. Lors des audiences du comité, plusieurs témoins ramènent sur le tapis les divers projets d'union et de révision des frontières politiques proposées depuis la défaite du projet d'union de 1822. Parmi celles-ci, le projet d'annexer Montréal au Haut-Canada revient plusieurs fois. John Neilson, délégué de l'Assemblée du Bas-Canada devant la Commission, se montre plutôt froid à la proposition, qu'il considère comme « mal avisée ». Il ajoute qu'une telle

8. GORDON BLAKE, *Customs Administration in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2016, p. 45 ; DAVE MCINTOSH, *The Collectors a History of Canadian Customs and Excise*, Toronto, Revenue Canada, 1984, p. 38-42.

9. *Montreal Gazette*, 4 février 1826, cité par D. CREIGHTON, *op. cit.*, p. 224.

10. *Quebec Mercury*, 22 février 1828.

11. YVAN LAMONDE, *Histoire sociale des Idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 102-105.

mesure rejetterait « tout d'un coup, sous l'opération d'un nouveau système de lois, les propriétés entières de 100 000 personnes qui les tiennent sous un autre système ». Il conclut que cette mesure heurterait profondément les sentiments de cette portion de la population bas-canadienne¹².

La commission entend d'autres témoins qui sont beaucoup plus favorables au projet. Appelé à commenter la question de l'union législative des provinces canadiennes, George Ryerson, agent chargé de présenter une pétition sur l'établissement d'une université dans le Haut-Canada, déclare que l'union ne jouit pas d'une grande popularité dans sa province. Il se dit toutefois favorable à l'annexion de Montréal au Haut-Canada, « auquel cette ville appartient naturellement et équitablement ». Selon lui, il s'agirait que de prolonger le territoire du Haut-Canada jusqu'à sa frontière naturelle, soit la rivière des Outaouais et il affirme que cette mesure ne ferait aucune injustice au Bas-Canada. Elle lui paraît être une panacée pour les problèmes économiques de sa province, et il prédit que « dans le Haut-Canada cela donnerait une impulsion puissante à l'industrie, au commerce et aux améliorations générales, augmenterait les installations pour le transport des produits, et conséquemment augmenterait la consommation des marchandises britanniques ». Enfin, Ryerson ajoute que l'annexion de Montréal permettrait de régler de sérieux problèmes pour le Haut-Canada tout en évitant les écueils que représenterait une union législative¹³. Un autre témoin, William Hamilton Merritt, actionnaire et directeur de la Welland Canal Company, témoigne devant la commission alors qu'il séjourne en Angleterre afin de trouver de nouveaux investisseurs pour son projet¹⁴. Interrogé par les commissaires sur le bienfondé du projet d'annexion de Montréal, Merritt se montre extrêmement favorable, jugeant que la mesure permettrait de libérer le commerce canadien tout en évitant les inconvénients d'une union législative rejetée par la majorité des Haut-Canadiens. Pour Merritt, la question des droits de douane demeure secondaire au financement des grands travaux de canalisation qui faciliteraient l'acheminement des denrées agricoles par le Saint-Laurent. Selon lui, cette seule modification des frontières entraînerait un tel essor de l'économie des deux provinces qu'elle permettrait de financer « l'amélioration de l'intérieur, et de rendre le pays assez

12. Témoignage JOHN NEILSON devant le comité le 5 juin 1828, dans *Rapport du Comité choisi sur le gouvernement civil du Canada*, réimprimé par ordre de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, Québec, Neilson & Cowan, 1829, p. 129.

13. Témoignage de GEORGE RYERSON, 19 juin 1828, dans *Rapport du Comité choisi sur le gouvernement civil du Canada*, p. 229-230.

14. J. J. TALMAN, « Merrit, William Hamilton (1793-1862) », dans *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, http://www.biographi.ca/fr/bio/merritt_william_hamilton_1793_1862_9F.html.

riche pour défrayer ses dépenses domestiques sans dépendre pour tous les objets locaux de taxes sur le commerce britannique ». Quant aux Bas-Canadiens habitant le territoire en question, Merritt ne voyait aucun inconvénient à la préservation des titres français pour les quelques années nécessaires à l'assimilation de la population, un processus qu'il considérait comme inévitable, citant l'exemple de la Louisiane¹⁵. Quelques jours plus tard, la proposition d'annexer Montréal au Haut-Canada reçoit un appui de taille lors du témoignage de R. J. Wilmot Horton, sous-secrétaire d'État aux colonies, qui croit qu'elle constitue la seule voie de solution des conflits entre les colonies compte tenu de l'opposition à une union législative qui existe dans les deux provinces. Seul le transfert de Montréal à la province du Haut-Canada afin de lui donner un port de mer pourrait aplanir les difficultés. Quant à l'opposition des Canadiens, Horton se dit sensible à la question, mais il conclut « que vu les circonstances relatives des deux provinces, et le devoir rigoureux de la mère patrie d'agir avec justice envers l'une et l'autre, je ne vois moi-même d'autre alternative que celle-là¹⁶ ».



Le port de Montréal vers 1830. Gravure de R. A. Sproule et W. L. Leney (Archives de la Ville de Montréal).

15. Témoignage de W. H. MERRITT, 26 juin 1828 dans *Rapport du Comité choisi sur le gouvernement civil du Canada*, p. 266-267.
16. Témoignage de R. J. W. HORTON, 1 juillet 1828, dans *Rapport du Comité choisi sur le gouvernement civil du Canada*, p.315-316.

Devant ces témoignages favorables au démembrement de sa province, John Neilson se montre encore plus incisif lorsqu'il se représente devant la commission à la fin du mois de juin. Selon lui, l'annexion de Montréal au Haut-Canada aurait l'effet « d'anéantir le Bas-Canada comme gouvernement séparé ». Les habitants du district de Montréal, qui représentaient les deux tiers de la population du Bas-Canada, seraient toujours dépendants de la ville, car « c'est naturellement vers ce centre, qui est à la tête de la navigation des gros vaisseaux, que tous les habitants du district de Montréal vont et doivent aller acheter toutes les marchandises qu'ils consomment ». Puisque les droits sur les marchandises qu'ils y achèteraient ne profiteraient qu'au Haut-Canada, le Bas-Canada perdrait une importante proportion de ses revenus, et en conséquence « le gouvernement du Bas-Canada serait un mécanisme absolument inutile, et il ne pourrait pas se soutenir ». Neilson craignait également que la révision des frontières provinciales nuise à la capacité des colonies de se défendre contre les États-Unis¹⁷.

Dans son rapport final, le comité ne se prononce pas sur la question de l'annexion de Montréal, notant seulement que l'union des provinces ne suscitant aucun enthousiasme de la part des témoins entendus, il était essentiel de trouver un règlement permanent de la question « de l'imposition et du partage des droits prélevés dans le Saint-Laurent¹⁸ ». Le repli de la commission sur la question douanière reflétait sans doute l'impression donnée par la plupart des témoins qu'elle était au centre des conflits entre les provinces et qu'elle avait motivé la tentative d'union de 1822. Pour les témoins haut-canadiens toutefois, l'annexion de Montréal représente la réparation d'une erreur commise par le gouvernement impérial au moment de la division de la province de Québec en 1791. Selon eux, Montréal se situait à l'intérieur des frontières naturelles du Haut-Canada et le commerce de la ville se portait surtout sur leur territoire. Malgré le peu d'intérêt du gouvernement impérial, les Haut-Canadiens et quelques hommes d'affaires bas-canadiens n'abandonnent pas l'espoir de le convaincre de l'utilité de cette mesure qu'ils croient plus facile à effectuer qu'une union législative des deux provinces. La *Montreal Gazette* se fait le principal porte-parole de cette option au Bas-Canada, relayant à quelques reprises les articles des journaux haut-canadiens qui soulèvent la question. En juin de 1831, La *Gazette* republiait une lettre sur l'annexion de Montréal et commentait que la mesure jouissait d'un important appui dans le Haut-Canada, notant qu'elle avait été débattue à plusieurs occasions dans la Législature. Le rédacteur du journal qualifie la

17. Témoignage de JOHN NEILSON, 28 juin 1828, dans *Rapport du Comité choisi sur le gouvernement civil du Canada*, p. 292.

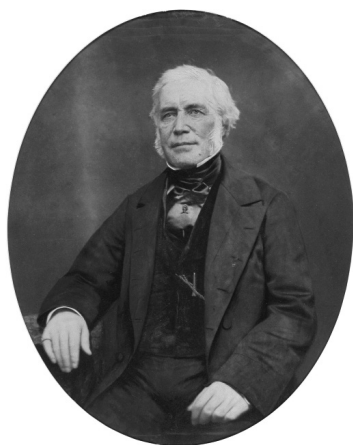
18. « Rapport » dans *Rapport du Comité choisi sur le gouvernement civil du Canada*, p. 5.

proposition de juste et équitable, revenant sur l'idée que la possession du port de Montréal allait de droit naturel au Haut-Canada, puisque les habitants de cette province consommaient une grande partie des marchandises qui transitaient par le port de la ville¹⁹. Au même moment, la *North American Colonial Association* en fait la promotion à Londres, et cela par l'entremise de Nathaniel Gould, associé d'affaires de Peter McGill, qui gagne en influence dans la communauté marchande de Montréal et qui accède au Conseil législatif en 1832²⁰. En 1831, paraît à Kingston la brochure *Observations on the propriety of altering the division line between Upper and Lower Canada* qui relance le débat et y ajoute des éléments nouveaux. En effet, une bonne partie du texte s'arrête sur les conditions sociales et politiques du Bas-Canada, sur le peu d'ambition des Canadiens et sur les projets démagogiques de leurs chefs politiques. À ceux qui prônaient le respect des droits de la population du Bas-Canada et défendaient le statu quo l'auteur répond qu'une telle position se résumait à défendre « l'indolence, l'ignorance et le barbarisme » qui y régneront et qui par le contrôle des ports du Saint-Laurent agissent comme un frein au progrès du Haut-Canada. La critique de la société canadienne, que l'auteur considère comme figée dans un féodalisme du XVII^e siècle, sous-tend son plaidoyer pour la « libération du Haut-Canada » par la « restitution » de la ville de Montréal afin de réparer l'erreur impardonnable commise lors de la détermination de la frontière en 1791²¹. Ses observations sur la nature de la société bas-canadienne traduisent une impatience grandissante chez certains Haut-Canadiens quant au règlement de la question douanière et sur la canalisation du Saint-Laurent. L'année suivante, les négociations sur le partage des revenus douaniers entre les deux provinces soulèvent de nouveau les passions et porteront des figures politiques du Haut-Canada à amorcer une campagne plus considérable pour obtenir le transfert de Montréal. Ce débat se fait dans le contexte d'une certaine instabilité politique au Haut-Canada alors que les réformistes se retrouvent en minorité à l'Assemblée. Le contexte bas-canadien est tout aussi agité en raison de la violence électorale qui a eu lieu à Montréal au printemps et de l'insistance des chefs patriotes sur la réforme du Conseil législatif pour le rendre électif.

19. *Montreal Gazette*, 4 juin 1831.

20. D. CREIGHTON, p. 267-268; ROBERT SWEENEY, « McGill, Peter », dans *DBC*, http://www.biographi.ca/fr/bio/mcgill_peter_8F.html.

21. FRIEND TO BOTH, AND TO THE GENERAL INTERESTS OF THE BRITISH EMPIRE [PSEUD.], *Observations on the Propriety of Altering the Division Line between Upper and Lower Canada [Microform]*, Kingston, 1831. http://archive.org/details/cihm_51566.



Peter McGill, conseiller législatif et administrateur colonial. Il fut maire de Montréal de 1840 à 1842. (Wikipedia).

Le débat sur l'annexion de Montréal au Haut-Canada est relancé à l'automne de 1832 quand les négociations sur le partage des revenus douaniers entre les deux provinces se soldent par un échec. Le 2 octobre, George H. Markland, l'arbitre représentant le Haut-Canada fait savoir à son vis-à-vis bas-canadien qu'il refuse d'accepter, comme la loi le prévoit, la nomination d'un troisième arbitre. Dans une lettre subséquente, Markland explique que seul l'arbitrage de la métropole pourrait trancher le litige qui devenait plus qu'une simple affaire de douanes, mais touchait à des questions de principes chers aux Hauts-Canadiens. Markland va plus loin dans le rapport qu'il remettra à l'Assemblée du Haut-Canada un mois plus tard, précisant que l'intervention du gouvernement impérial était nécessaire pour effectuer un changement dans la frontière entre les deux provinces afin de réparer l'erreur commise en 1791²². Le jour même où les négociations se terminent à Montréal, la *Montreal Gazette* publie une lettre tirée du *Canadian Courant* qui présente la perspective haut-canadienne sur l'annexion de Montréal de façon tranchée. Signé «Trajanus», le texte déplore que sans la possession de son propre port de mer, la province de l'intérieur eût été «privée du contrôle de ses ressources, paralysée dans ses efforts et sujette à l'humiliation de la dépendance envers la Législature d'une autre province». La situation était d'autant plus dégradante pour le peuple du Haut-Canada que la Législature du Bas-Canada était contrôlée par une majorité de «nationalité française» qui selon ce qui pouvait s'observer lors des grands rassemblements, démontrait une

22. ROBERT CHRISTIE, *A History of the Late Province of Lower Canada...*, tome III, Québec, T. Cary, 1866, p. 474-476; "Report of the Arbitrator on Duties to be Received from Lower Canada", *Appendices to the Journal of the House of Assembly of Upper Canada (AJHAUC)*, 1832-1833, p. 57-58.

antipathie envers les immigrants et aucune sympathie envers le Haut-Canada. L'auteur note particulièrement l'imposition d'une taxe sur les immigrants par la Législature bas-canadienne comme une attaque contre la population britannique et une tentative d'empêcher le flot d'immigrants qui finiraient par mettre les Canadiens dans une situation minoritaire. Il n'y voit rien de moins qu'une attaque contre les intérêts de la population britannique et de la province britannique du Haut-Canada. La question dépassait donc la seule considération des quelques milliers de Canadiens qui seraient déracinés par le transfert du territoire vers le Haut-Canada, il s'agissait plutôt d'assurer le bonheur des nombreuses générations de colons britanniques qui viendrait s'établir sur les terres vacantes du Haut-Canada.²³

À l'encontre de l'argumentaire purement économique des années antérieures, le raisonnement de « Trajanus » évoque la question de l'immigration et suppose une antipathie des Canadiens et de leurs chefs politiques pour la population britannique. Ce même discours revient de façon récurrente dans les textes de la *Montreal Gazette* et du *Mercury* de Québec tout au long du débat sur le sort de Montréal. Cette évolution renvoie à deux mesures adoptées en 1832. D'abord, la Législature du Bas-Canada impose effectivement une charge sur chaque immigrant qui arrive au pays, et ce afin de subventionner la prise en charge des immigrants malades et indigents. Dans le contexte de l'épidémie de choléra qui sévit dans la colonie, cette taxe servira entre autres à financer l'opération de la station de quarantaine de Grosse-Île qui ouvre ses portes la même année²⁴. La question est directement liée au statut de Montréal comme port d'entrée puisqu'on y collecte depuis quelques années des droits provinciaux, mais ce n'est qu'en 1832 qu'on y perçoit des droits de douane impériaux. Cette évolution de son rôle administratif s'accompagne d'améliorations importantes au port, effectuées au début des années 1830, et à l'utilisation de bateaux à vapeur pour remorquer les gros vaisseaux jusqu'à Montréal de façon plus efficace²⁵. Dans ce contexte, l'annexion du port de Montréal aurait permis au Haut-Canada de contrôler l'immigration et de s'assurer du commerce non négligeable transitant maintenant par le port de Montréal.

La lettre de « Trajanus » ne représente que la première salve dans une grande campagne orchestrée par les membres du gouvernement haut-canadien avec l'appui plus ou moins ouvert des quelques alliés de la classe marchande montréalaise. Markland

23. « Trajanus » dans la *Montreal Gazette*, 2 octobre, 1832.

24. ANDRÉ SÉVIGNY, « La Grosse Île: quarantaine et immigration à Québec (1832-1937) », *Les Cahiers des Dix*, n° 47 (1992), p. 158.

25. D. CREIGHTON, *op. cit.* p. 271 ; « Lieu historique national du Canada de l'Ancien-Édifice-de-la-Douane-de-Montréal », « Lieuxpatrimoniaux.ca - HistoricPlaces.ca, » <http://historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=7828>.

lui-même siège au Conseil législatif du Haut-Canada depuis 1820, et il est intimement lié aux élites loyalistes qui occupent les places les plus importantes de la province. Les journaux du Haut-Canada se mêlent de l'affaire dans les jours qui suivent et un éditorial du *Cornwall Observer* repris dans le *Mercury* préconise soit l'union des provinces soit l'annexion de Montréal comme seules solutions valables aux maux dont souffre la province. Le journal aurait également reproduit le texte de «Trajanus» et souhaite que la question soit reprise dans les journaux de la province et dans la Législature provinciale. Moins de deux semaines après la fin des négociations les partisans de l'annexion de Montréal organisent une grande assemblée publique à York, la capitale du Haut-Canada. Bien que Markland niera être mêlé à l'organisation de cette assemblée ou d'autres, le gouvernement haut-canadien y est fortement représenté, notamment par le solliciteur général C. A. Hagerman (de Kingston) et le procureur général H. J. Boulton. Y participent également plusieurs membres de la Législature et le président de la *Bank of Upper Canada*²⁶. L'assemblée adopte des résolutions déplorant que la province soit indirectement taxée contre son gré par sa voisine bas-canadienne et proclamant «la nécessité absolue» d'acquiescer rapidement un port de mer sous son administration. Les résolutions stipulent que la frontière tracée en 1791 au profit des quelques habitants français vivant sur des terres seigneuriales ne sauraient être considérée comme permanente en vue de la progression rapide de la population du Haut-Canada, et que l'annexion du territoire jusqu'à la rivière des Outaouais et de l'île de Montréal créerait une frontière plus naturelle permettant de donner un port au Haut-Canada et de réparer les torts que l'ancienne division avait causés à son progrès. Le discours prononcé par le solliciteur général Hagerman à l'appui des résolutions évoque l'oppression et l'injustice subies par le peuple de sa province, sa dépendance envers le Bas-Canada ainsi que la question de la taxe sur les immigrants. Pour sa part, le procureur général revient sur les mêmes thèmes, mais il insiste sur l'urgence d'agir pour obtenir l'annexion de Montréal et faute d'action par le gouvernement impérial il laisse même entendre que l'obtention d'un port de mer devait se faire par tous les moyens possible. La grande assemblée de York donne une nouvelle impulsion au mouvement et ses résolutions sont reproduites dans plusieurs journaux de la province. Dans le cas du *Patriot and Farmer's Monitor*, de Kingston, l'approbation du rédacteur s'accompagne de la publication d'extraits d'une brochure sur le même sujet et son rédacteur prédit que cette agitation donnerait la réponse à messieurs «Papineau, Monsr. Choléra Rodier» et toute la junte «anti-immigrant irlandais»²⁷.

26. Markland nie son implication dans l'organisation des assemblées publiques dans une lettre publiée dans la *Montreal Gazette*, 2 février 1833.

27. *The Patriot and Farmer's Monitor* (Kingston), 23 octobre 1832. Le même numéro du journal offre un résumé de la réunion de York.

C. A. Hagerman, solliciteur général
haut-canadien et partisan de
l'annexion de Montréal au
Haut-Canada (DBC).



Au Bas-Canada, les journaux patriotes répondent à cette campagne dès ses premiers jours et avant même d'apprendre la nouvelle de l'assemblée de York. Dans un long article sur les factions politiques, le rédacteur de *La Minerve* prétend que les journaux « dits ministériels » ne cessaient depuis une douzaine d'années de faire la promotion « d'actes illégaux ou même ridicules propres à maintenir la faiblesse qui résulte de la division, mais en appelant de toutes leurs forces le démembrement même de la province ». Après le projet d'union de 1822, il y avait eu celui de fédérer toutes les colonies de l'Amérique du Nord britannique, celui de former une province en séparant les Townships, celui visant la séparation du district de Gaspé et maintenant « l'union projetée de l'île de Montréal au Haut-Canada ». Il reproche à la *Montreal Gazette* d'approuver chacun de ces projets dans la seule intention de briser le pouvoir de la majorité à l'Assemblée. « Dans quel pays pourrait-on ainsi approuver impunément la destruction de l'intégrité du territoire, demande-t-il, dans quel pays serait-il permis d'insulter aussi ouvertement la Législature, si ce n'est dans une colonie où l'on est jaloux? ». Le journaliste rappelle ensuite que les droits des Canadiens avaient été reconnus par les traités de capitulation, par l'Acte de Québec et par la Constitution de 1791. Le texte poursuit en dénombrant les tentatives subséquentes de démembrement du territoire dans diverses politiques du gouvernement colonial, dont les réserves du clergé et les transformations des tenures qui privaient les Canadiens d'accès aux terres en friche. Ainsi, les Canadiens devaient demeurer vigilants afin de contrer les

«démembrements à venir²⁸». La presse anglophone réformiste se montre également soucieuse des complots qui menacent l'intégrité territoriale de la province et un correspondant de la *Quebec Gazette* met en garde ses lecteurs contre les manœuvres qui seraient en cours auprès du gouvernement impérial. L'auteur fait le lien entre la lettre de «Trajanus», les multiples commentaires dans les journaux du Haut-Canada, les réunions visant la séparation du district de Gaspé, et le mouvement pour l'annexion de Montréal, les associant à la création d'une vaste compagnie ayant le monopole sur les terres de la couronne. Il se demande ensuite si le Bas-Canada sera de nouveau trahi par les instances impériales comme il l'avait été en 1822, et cela à l'insistance des mêmes intrigants torys²⁹. Quelques jours plus tard, le même journal conclut que la séparation des territoires en question serait contraire aux garanties consenties aux habitants du pays par les traités et les lois de la Grande-Bretagne et avance que la perte de Montréal «détruirait» les revenus de la province du Bas-Canada³⁰. La réaction la plus vive à ces premières manifestations du mouvement pour annexer Montréal au Haut-Canada provient toutefois d'Étienne Parent, rédacteur du *Canadien*. Comme la plupart de ses collègues, Parent rejette les arguments avancés par les Haut-Canadiens et il note particulièrement le rôle très actif des officiers du gouvernement de la province voisine au sein du mouvement annexionniste. Le rédacteur québécois s'arrête sur la déclaration incendiaire du solliciteur général Hagerman concernant la nécessité de prendre le port de Montréal par tous les moyens possible. Parent y répond en affirmant sa confiance envers la métropole, mais ajoute «si jamais une main sacrilège déchirait les traités et les actes constitutionnels qui garantissent aux Canadiens, en tout ou en partie, la jouissance de leurs droits, de leurs usages et de leur langue; ils seront toujours prêts à tous les hasards à résister à l'oppression et à l'injustice». Pour le moment, Parent dit espérer que ses compatriotes montréalais s'expriment clairement sur la question³¹.

Quant aux journaux torys, ils se montrent nettement plus enthousiastes envers la campagne menée par les Hauts-Canadiens pour mettre la main sur Montréal. Dans plusieurs articles, la *Montreal Gazette* donne raison à l'argumentation avancée par les Hauts-Canadiens quant à l'erreur de la loi de 1791 qui laisse la province sans un port de mer. Ils acceptent également l'affirmation selon laquelle cette erreur aurait causé une grave injustice et agit comme un frein au développement

28. *La Minerve*, 15 octobre 1832. Voir aussi l'attaque que le journal mène contre *L'Ami du peuple* sur cette même question dans *La Minerve*, 29 octobre 1832.

29. «Observer» dans la *Quebec Gazette*, 24 octobre 1832.

30. *Quebec Gazette*, 31 octobre 1832.

31. «Démembrement de la province» dans le *Canadien* 29 octobre 1832.

de la province de l'intérieur. Compte tenu de l'intransigeance de la majorité à l'Assemblée bas-canadienne en matière de partage de revenus, de sa taxe sur les immigrants et de son peu d'enthousiasme pour les projets de canalisation du Saint-Laurent, la séparation de Montréal et son annexion au Haut-Canada leur paraît une solution réaliste. Pour sa part, le *Quebec Mercury* se montre plus tiède envers le projet, mais trouve une certaine justice dans les doléances exprimées par les hommes politiques de la province voisine, ajoutant au passage que la crise actuelle découlait surtout de l'attitude hautaine des législateurs bas-canadiens³².

Le dépôt dans la Chambre d'assemblée du Haut-Canada du rapport de l'arbitre de la province sur la question douanière enflamme davantage le débat et porte le mouvement annexionniste devant les législateurs. En effet, le rapport de l'arbitre Markland ne va pas jusqu'à préconiser l'annexion de Montréal, mais suggère que le règlement du litige des revenus douaniers serait plus facile à envisager si le Haut-Canada possédait un port de mer, comme celui de Montréal, par exemple³³. Le jour même, l'Assemblée du Haut-Canada adopte une série de résolutions, dont la sixième constate l'échec du système de partage des revenus établi par le *Canada Trade Act* et conclut que le litige ne pouvait se résoudre que par « l'acquisition par cette province d'un port d'entrée où nos droits douaniers pourraient être prélevés par nos propres officiers et où transiterait notre commerce international libéré des entraves posées par des lois adoptées par la Législature d'une province voisine³⁴ ». Quelques jours plus tard, un député de la majorité gouvernementale signale son intention de proposer une série de résolutions recommandant au gouvernement impérial de légiférer afin de modifier la frontière entre les deux provinces dans le but de transférer sous le contrôle du Haut-Canada l'île de Montréal et tout le territoire entre la rivière des Outaouais et la frontière existante³⁵.

Au même moment, à Montréal, les Patriotes organisent une grande assemblée publique pour permettre aux citoyens de la ville d'exprimer leurs griefs politiques. Ceux-ci portent sur la sécurité et sur l'élection violente survenue au printemps, mais elles reviennent aussi inévitablement sur le sujet du jour, soit le transfert de leur ville au Haut-Canada et cela sans aucune consultation et contre leur gré. La résolution ne manque pas d'associer le désir de démembrer la province à une clique d'intrigants « auteurs de division nationale et ennemis du peuple du Bas-

32. *Montreal Gazette*, 27 octobre et 3 novembre 1832; *Quebec Mercury* cité dans la *Quebec Gazette* du 31 octobre 1832.

33. *Report of the arbitrator*, op. cit., p. 57-58.

34. Sixième des résolutions adoptées sur le rapport de l'arbitre du Haut-Canada, 5 novembre 1832, *Journal of the house of Assembly of Upper Canada (JHAUC)*, 1832-1833, p. 12.

35. *JHAUC*, 1832-1833, 7 novembre 1832, p. 14.

Canada» qui n'hésiterait pas à employer «toutes les voies» pour arriver à leur but. Les résolutions réfutent les arguments économiques servant de prétexte à cette mesure qu'elles considèrent «l'arrêt de mort social et politique de tous les habitants de ce district dont la cité de Montréal est le centre unique à tous égards». L'assemblée supplie donc à «l'Honorable Chambre», «de faire valoir au soutien de l'intégrité de cette province, telle qu'établie par l'Acte Constitutionnel³⁶». Quelques jours plus tard, *La Minerve* prétend que les événements dans le Haut-Canada et une agitation dans le district de Gaspé montrent qu'une faction d'intrigants complotait afin d'effectuer le «démembrement de la Province... en lui enlevant à la fois le district de Gaspé et la ville de Montréal avec une partie considérable du district». Elle visait ainsi à «assurer par là sa domination, d'isoler le peuple Canadien, et de parvenir plutôt au renversement de ses institutions». Le rédacteur de *La Minerve* affirme que la clique tory ne cachait même plus ses plans, faisant «le dénombrement de ses forces» et tentant «d'exciter les préjugés des Habitans du Haut-Canada, on les appelle à venir au premier signal de la bureaucratie fondre sur les prétendus rebelles du Bas-Canada, et s'emparer en même temps de la proie que l'on convoite³⁷». Manifestement, le ton monte devant l'ampleur du mouvement haut-canadien et les indications de l'appui que certains membres de la «bureaucratie» bas-canadienne lui portent dans ses journaux, souvent en invoquant la solidarité ethnique. Lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée, Louis-Joseph Papineau, répondant à l'adresse du gouverneur, déplore lui aussi cette longue suite de complots tramés contre la province du Bas-Canada et sa majorité canadienne. Pour Papineau, ces nombreuses menaces à l'intégrité de la province créaient un climat d'instabilité alimentée par les trop nombreuses interventions de la métropole dans ses affaires internes. S'attaquait-on à l'intégrité des provinces du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, s'interrogea-t-il ? Or, la Législature du Haut-Canada «insensible à l'équité qui devait lui servir de guide» venait de passer des résolutions cherchant à enlever des dizaines de milliers d'habitants au Bas-Canada. Ce faisant, «elle voulait soumettre une partie de notre population à des lois qui ne sont pas du tout analogues aux nôtres, parce qu'il est question d'un faible intérêt pécuniaire pour le Haut-Canada». Au final, Papineau attribue cette nouvelle menace à la province et à l'intégrité de la Chambre d'assemblée à une faction politique bas-canadienne proche du pouvoir colonial, «à cette minorité approbatrice des violences de Sir James Craig» et dont le pouvoir résultait du «vice de nos institutions politiques : c'est la minorité qui fait la loi à la

36. *La Minerve*, 8 et 19 novembre 1832.

37. *La Minerve*, 12 novembre 1832.

majorité³⁸ ». Au début du mois de décembre, le *Vindicator* reproduit des comptes rendus de nouvelles réunions favorables au mouvement annexionniste qui ont lieu à Kingston. Le rédacteur note l'appui généralisé pour le mouvement dans la presse tory du Haut-Canada, mais ne manque pas d'indiquer les réserves émises par sa presse réformiste, et notamment dans le *Colonial Advocate* de William Lyon Mackenzie. Le texte ajoute que les élites torys des deux provinces faisaient campagne pour exciter des préjugés contre la majorité réformiste dans l'Assemblée du Bas-Canada³⁹. Le *Canadien* fait le même constat, rapportant des propos tenus à la même réunion selon lesquels l'annexion de Montréal pourrait s'effectuer par la force au besoin, mais considère que ces sentiments ne représentaient pas l'opinion publique et « doivent tout au plus exciter le rire ou la pitié⁴⁰ ».

Le sérieux du mouvement visant l'annexion de Montréal ne fait plus de doute lorsque l'Assemblée du Haut-Canada adopte une adresse au Roi sur la question dès la reprise des travaux parlementaires en janvier 1833. Le texte recommande au souverain un rapport d'un comité de la Chambre sur les maux occasionnés à la province par l'absence d'un port de mer et elle demande aux deux Chambres du Parlement impérial « l'annexion à cette province de l'île de Montréal ainsi que du territoire situé entre la frontière existante et la jonction de la rivière des Outaouais et du Saint-Laurent⁴¹ ». Le comité de l'Assemblée chargé d'étudier le rapport de l'arbitre Markland produit lui-même un texte adopté par la majorité et qui sert de justification à la position exprimée dans l'adresse au souverain. Dans son rapport, le comité explique que les Haut-Canadiens acceptent les contrôles externes que la métropole impose sur leur commerce, mais qu'ils ne devraient pas avoir à subir le contrôle additionnel d'une colonie sœur « composée principalement de personnes qui n'hésitent pas à considérer tous ceux qui ne sont pas de descendance française comme des étrangers même dans leur propre province et dont les préjugés rendent injurieuse leur ingérence envers nos droits les plus justes et chéris en plus d'être choquante et humiliante envers les sentiments anglais ». Le comité affirme que dans sa relation avec les autres colonies, le Haut-Canada devait défendre son statut « quasi national » et sa dignité devant les prétentions d'une autre colonie à contrôler ses finances. L'annexion de Montréal afin de fournir un port d'entrée au Haut-Canada devenait donc nécessaire pour mettre les deux provinces sur un

38. Louis-Joseph Papineau devant l'Assemblée, 20 novembre 1832, dans *la Minerve*, 29 novembre 1832.

39. « Project for the Annexation of Montreal to Upper Canada », *Vindicator*, 21 décembre 1832.

40. *Le Canadien*, 24 décembre 1832.

41. « To the King's Most Excellent Majesty » (9 janvier 1833), *AJHAUC*, 1832-1833, Toronto, R. Stanton, 1833, p. A-182-183.

pied d'égalité et permettre à la province de percevoir ses propres droits douaniers. Sous le régime existant, la province était assujettie et devait payer un tribut au Bas-Canada et le changement proposé permettrait d'assurer « la sécurité nationale, l'indépendance et la grandeur commerciale ». Quant à la logique qui avait incité les législateurs impériaux à diviser la province à la frontière de la zone seigneuriale en 1791, le comité affirme que le développement rapide du Haut-Canada avait changé la donne et que les intérêts de 500 000 habitants devaient primer ceux des quelques milliers d'habitants de la zone en litige. Le document renvoie aussi au caractère peu entreprenant des « Français » de la province voisine et avance que l'annexion de Montréal aurait l'effet de stimuler le commerce impérial⁴². Lors de débats sur la question, qui seront rapportés dans la presse bas-canadienne quelques semaines plus tard, les officiers du gouvernement haut-canadien et la majorité conservatrice dans l'Assemblée appuient l'adoption du rapport du comité et de l'adresse au souverain. Le procureur général Boulton avance les arguments commerciaux et la question de la douane pour appuyer son propos, mais il revient aussi le caractère de la majorité des Bas-Canadiens qui « se considéraient comme des Français et nous considéraient comme des Anglais » et qu'en conséquence « nous devons prendre des mesures pour empêcher nos droits et nos privilèges d'être foulés au pieds [*sic.*] ». Les débats révèlent toutefois que la minorité réformiste de l'Assemblée du Haut-Canada exprime des réserves sur la mesure et soutient qu'il fallait « consulter les sentiments du Bas-Canada » sur la question. Le réformiste Marshall Spring Bidwell soulève aussi l'intégrité de la constitution de 1791 et se demande si le roi pouvait simplement modifier une loi aussi fondamentale par une simple proclamation⁴³.

Les législateurs bas-canadiens prennent au sérieux l'adresse des Hauts-Canadiens et s'empressent d'y répondre par la voie de leurs propres résolutions. Présentées devant la Chambre par John Neilson, qui avait critiqué l'idée devant le comité des Communes britanniques sur le gouvernement du Canada en 1828, les résolutions réfutent tour à tour les arguments avancés en faveur de l'annexion de Montréal par la Législature de la province voisine et elles font appel aux droits des Canadiens garantis par des traités et des lois britanniques. Les résolutions retracent les origines du projet aux « officiers du gouvernement exécutif de la Province » qui l'auraient entrepris à la suite de la conclusion infructueuse des négociations entre les arbitres des deux provinces sur les droits de douane. Elles rappellent que

42. Le comité est présidé par le procureur général H. J. Boulton « Report of the Select Committee, on the Report and Correspondence of the Arbitrator, appointed under the Canada Trade Act » (9 janvier 1833), *AJHAUC*, 1832-1833, p. A-180-183.

43. Les débats sur la question sont traduits et reproduits dans *La Minerve*, 21 janvier 1833.

les habitants des comtés concernés avaient un droit inviolable à la jouissance de leurs propriétés, et ce, en tant que descendants des Canadiens dont les mêmes droits avaient été garantis dans les articles de capitulation de 1760 et dans des lois adoptées pour gérer l'administration de la province. L'annexion proposée, qui serait effectuée sans le consentement du peuple bas-canadien, contreviendrait donc aux droits consentis par la couronne à ses sujets canadiens. La quatorzième résolution propose que l'Assemblée :

proteste solennellement pour et au nom des habitants de cette Province, contre le démembrement d'aucune partie d'icelle... et particulièrement contre l'annexion proposée de la Ville et du Comté de Montréal, et du comté de Vaudreuil, au Haut-Canada, comme étant une spoliation préméditée et non provoquée, et en violation des capitulations, sur la foi desquelles le Canada et ses Habitants se sont soumis aux armes britanniques, ainsi que des Actes solennels du Parlement britannique, et de la bonne foi du gouvernement et de la Nation⁴⁴.

En présentant ses résolutions à l'Assemblée, Nielson insiste sur le caractère prémédité de cette campagne pour annexer Montréal, voyant dans le conflit autour des droits douaniers qu'un prétexte qui servait à demander le morcellement de la province au même titre que la question du revenu avait motivé la tentative d'union de 1822. « Je voudrais que mes craintes fussent mal fondées, affirme-t-il devant la Chambre, mais les preuves ne sont que malheureusement trop convaincantes ». Dans son intervention sur les résolutions, Papineau enchaîne sur le complot qui semble motivé l'adresse des Haut-Canadiens et leur désir de s'emparer de Montréal. Il attribue le tout aux manœuvres des factions bureaucratiques des deux provinces, ajoutant que « les circonstances actuelles nous offrent une nouvelle preuve du vice des institutions où l'influence populaire ne se fait point sentir ». Effectivement, poursuit-il, l'agitation en faveur de l'annexion de Montréal aurait été organisée par les officiers du gouvernement haut-canadien et par l'arbitre qu'il avait nommé pour négocier le partage des revenus douaniers. Pour Papineau, « l'exécutif du Haut-Canada trempe dans le projet immoral de s'emparer d'une partie de cette province pour le joindre à l'autre ; et on ne peut mieux comparer cet acte qu'à celui d'un voleur qui attend un homme au coin d'une rue pour le dépouiller. Il veut s'emparer de Montréal parce qu'il en serait plus riche ; et il ne peut y avoir aucune autre raison⁴⁵ ».

44. Les résolutions sont adoptées le 19 janvier 1833. Voir : *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada (JCABC)*, 1833, p. 322-324.

45. Voir le compte rendu des débats dans *La Minerve* du 4 février 1833.

Les résolutions de Neilson, qui doivent inspirer le texte d'une adresse au Souverain de la part de la Législature, sont adoptées à l'unanimité et transmises au Conseil législatif pour sa considération. Dans une lettre à sa femme rédigée quelques jours plus tard, Papineau se dit satisfait : « nous avons adopté à l'unanimité toutes les résolutions préparées par Neilson contre l'annexion de Montréal au Haut-Canada. Jusqu'à Andrew Stuart qui s'est servi des expressions les plus acerbes et satyriques contre l'extravagance et la dépravation du gouvernement du Haut-Canada. Il y a eu unanimité ». Papineau dit croire que le Conseil approuvera les résolutions, mais il craint que certains conseillers qui s'étaient ligués au projet et à ses partisans haut-canadiens s'y opposent : « quelques-uns de ces intrigants ont flatté et approuvé cette idée dans leurs communications avec le Haut-Canada, et ils vont nécessairement se rendre méprisables auprès du peuple du Haut-Canada s'ils lui tournent le dos, et méprisés ici, au-delà de ce qu'ils le sont déjà, s'il était possible, en montrant leur partialité pour l'autre province et leur haine pour celle-ci⁴⁶ ».

L'analyse de Papineau se confirme lorsque le Conseil législatif se penche sur les résolutions de l'Assemblée au début de février. Bien que le Conseil finisse par adopter les résolutions, trois conseillers refusent de voter avec la majorité et insistent pour que les motifs de leur dissidence soient consignés dans ses journaux. Les conseillers dissidents sont John Molson, George Moffat et Peter McGill. Moffat avait accédé au Conseil en 1831, remplaçant le doyen des représentants de la classe marchande Montréal John Richardson. McGill et Molson sont nommés par Lord Aylmer en 1832, et les trois conseillers prennent une part active aux affaires de la Chambre haute, siégeant sur plusieurs comités importants traitants surtout d'affaires commerciales. Les trois ont aussi des liens commerciaux importants avec le Haut-Canada, particulièrement Peter McGill dont les affaires impliquent souvent des marchands de la province voisine⁴⁷. Or les trois conseillers montréalais rejettent en bloc les arguments et les garanties invoqués par l'Assemblée. Ils nient que les traités de capitulation ou encore les lois impériales garantissant le droit français soient autre chose qu'une législation bienveillante adoptée pour gérer la colonie dans des circonstances particulières, réfutant explicitement l'idée qu'elles puissent être considérées comme garantes des droits des Canadiens. Ils cautionnent

46. Louis-Joseph Papineau à Julie Papineau, 21 janvier 1833, dans LOUIS-JOSEPH PAPINEAU *et al.*, *Lettres à Julie*, Québec, Septentrion, 2000, p. 265-266.

47. ROBERT SWEENEY, « McGill, Peter », *op. cit.* ; GERALD TULCHINSKY, « Moffat, George », dans DBC, http://www.biographi.ca/fr/bio/moffatt_george_9F.html ; ALFRED DUBUC, « Molson, John (1763-1836) », dans DBC, http://www.biographi.ca/en/bio/molson_john_1763_1836_7E.html ; GILLES LAPORTE, *Patriotes et Loyalux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Septentrion, 2004, p. 113-115.

largement l'argumentaire des Haut-Canadiens quant à l'iniquité causée par la frontière existante et voient l'annexion de Montréal comme un moyen de mettre la province voisine sur un pied d'égalité avec le Bas-Canada. Mais le cœur de leur argumentaire repose sur la raison impériale qui commanderait le transfert de leur ville vers la province voisine. Dans un premier temps, les intérêts commerciaux de la métropole seraient favorisés par le transfert, puisque la gestion du commerce et des droits, ainsi que la responsabilité de mener à bien la canalisation du Saint-Laurent reposeraient avec la seule Législature du Haut-Canada. Cette raison impériale inspire également leur souci de neutraliser le rôle de l'Assemblée du Bas-Canada sur la gestion de l'immigration, une position qui renvoie à la taxe sur les immigrants qu'avait imposée l'Assemblée bas-canadienne. Ainsi, selon les conseillers dissidents, l'annexion de Montréal augmenterait l'utilité du Haut-Canada « comme un asile pour le surcroît de population qui s'émigre maintenant tous les ans et spontanément des Îles britanniques ». Les conditions du passage des immigrants vers les colonies nord-américaines demeurent pour eux une question capitale pour le gouvernement impérial, surtout « si tant de sujets précieux qui émigrent ainsi dans la Sœur Colonie seront forcés d'avoir des communications avec un état étranger malgré eux, par l'exercice d'un contrôle sur leurs personnes et leurs propriétés dans l'entrée et la sortie dans et de l'Océan [*sic.*] par les dispositions législatives de cette Province ». La taxe imposée sur les immigrants devenait ainsi un sujet de légitime mécontentement de la part du Haut-Canada. L'annexion de Montréal permettrait donc de mettre un terme à ces entraves à l'immigration et de régler les différents douaniers entre les deux provinces. Sur cette question, les conseillers dissidents considèrent que « si les intérêts privés doivent disparaître devant le bien public, les intérêts coloniaux doivent également le céder à ceux de l'empire ». Enfin, selon eux, les résolutions de l'Assemblée sont exprimées dans le « langage tout à la fois arrogant et offensif d'ordonner à l'autorité suprême de l'empire de rendre la politique d'une nation conforme à celle d'une Province dépendante ». Bref, la position radicale de Molson, Moffat et McGill endosse le transfert de Montréal au Haut-Canada et le démembrement de la province en faisant appel aux intérêts supérieurs de l'empire, et ce faisant elle exprime de façon très nette leur conception des limites du pouvoir de la Législature locale tout en relativisant les apparentes « garanties » consenties aux Canadiens par le gouvernement métropolitain⁴⁸.

Dans les semaines qui suivent, la *Montreal Gazette* enchaîne en publiant et commentant une réunion qui a lieu dans le Comté de Gaspé visant sa séparation

48. La dissidence de McGill, Moffatt et Molson est inscrite dans les *Journaux du Conseil législatif de la Province du Bas-Canada*, 1832-1834, 162-166.

du Bas-Canada et son annexion à la province du Nouveau-Brunswick. Liées à l'expulsion du député Robert Christie par la majorité de la Chambre d'assemblée, des résolutions adoptées lors de cette occasion auraient exprimé la frustration des habitants du comté devant l'indifférence de l'Assemblée du Bas-Canada face à leurs demandes. Par cette adresse à la couronne, les Gaspésiens exprimeraient leur désir de briser les liens qui les unissent à la province du Bas-Canada afin de se soustraire du règne arbitraire de l'Assemblée, sollicitant en même temps une « alliance avec le Nouveau-Brunswick ». Évidemment, l'éditeur montréalais applaudit aux intentions des sécessionnistes gaspésiens et critique vertement les intentions de la majorité de l'Assemblée⁴⁹. Quelques semaines plus tard, le même journal publie un article à l'intention de tous les « Britanniques » de la province les incitant de résister au règne de l'Assemblée du Bas-Canada. Publié sous le pseudonyme « Agitator », le texte avance que les Britanniques ne pouvaient plus se fier aux seules bonnes intentions de la métropole pour effectuer leur « libération ». « Nous ne devons pas... regarder vers Sa Majesté, vers les ministres de Sa Majesté ou vers la Chambre des communes pour notre émancipation », écrit-il, « le fardeau repose sur nous et nous devons nous en libérer. Nous sommes capables de nous remettre sur pied, nous devons le faire et nous le ferons. » Les Britanniques devaient passer de la parole aux actes, il leur incombait de se soustraire au contrôle des « Démagogues assemblés » qui contrôlaient la branche populaire de la Législature. Repoussant l'idée qu'il faisait un appel aux armes, « Agitator » note qu'en cas de crise les Britanniques des colonies canadiennes pourraient facilement soumettre les Canadiens par la force. Ainsi, sans prôner la violence, les Britanniques devaient faire comprendre que cette option serait inévitable si les réformes ne venaient pas de la métropole : « si le gouvernement britannique ne fait pas le nécessaire, alors là, nous serons prêts à le faire pour nous même⁵⁰ ». Le ton belliqueux de la *Gazette* suscite des réactions de la part de la presse réformiste, mais le message est repris dans plusieurs journaux torys du Haut-Canada. Pour sa part, l'Assemblée répond aux résolutions de Gaspé par ses propres résolutions, qui affirment que la majorité des habitants du district de Gaspé demeurerait attachée au Bas-Canada et que ceux-ci « regarderaient comme un des plus grands malheurs que le Gouvernement impérial accédât aux désirs de quelques individus mécontents ». Les résolutions énoncent encore le principe de l'intégrité du territoire de la province et jugent inconstitutionnelle toute mesure visant son démembrement⁵¹.

Malgré des atouts importants, et des agents à Londres qui cherchent à influencer les ministres en faveur de l'annexion de Montréal au Haut-Canada,

49. *Montreal Gazette*, 2 et 5 mars 1833.

50. « Agitator » dans la *Montreal Gazette*, 23 mars 1833 ; cité par D. CREIGHTON, *op. cit.*, p. 287.

51. Les résolutions sont reproduites dans *La Minerve*, 28 mars 1833.

le mouvement perd de l'influence au printemps de 1833. La *Montreal Gazette* signale le passage dans la ville du solliciteur général Hagerman du Haut-Canada en avril, et elle note qu'il se rendait à Londres pour plaider certains dossiers, dont celui de l'annexion de Montréal⁵². Mais les fortunes des torys haut-canadiens, et particulièrement celles des officiers du gouvernement qui se trouvent à la tête du mouvement, changent rapidement au cours de l'année. Boulton et Hagerman, entre autres, sont destitués par le secrétaire colonial Lord Goderich en raison de leur acharnement envers le député réformiste William Lyon Mackenzie, qu'ils expulsent de la Chambre à plusieurs occasions. Le voyage de Hagerman vise à faire renverser sa destitution, et ce n'est qu'une année plus tard qu'il parviendra à convaincre le nouveau secrétaire des colonies à lui rendre son poste de solliciteur général. Quant à Boulton, il sera promu au poste de Juge en Chef de la colonie de Terre-Neuve⁵³. Cela dit, même si la question du démembrement du territoire bas-canadien n'occupe plus une place centrale dans la vie politique de la colonie à la fin de 1833, l'adoption des 92 Résolutions quelques mois plus tard et l'élection très contestée qui a lieu à l'automne de 1834 provoquent une radicalisation des positions qui ramènera la question sur l'échiquier politique.

La Montreal Constitutional Association et le sort de Montréal

La création des associations constitutionnelles à la fin de 1834 et au début de 1835 se fait dans le contexte de la victoire des Patriotes en novembre lors d'élections générales qui prennent l'allure d'un plébiscite sur les 92 Résolutions. À l'issue du scrutin, le Parti patriote dispose d'une majorité écrasante à l'Assemblée, réduisant à une poignée de députés le nombre d'opposants à sa politique. Qui plus est, le mouvement a gagné dans plusieurs circonscriptions où les anglophones sont soit majoritaires ou forment un pourcentage important de la population. Bien que ces résultats témoignent d'un appui au mouvement à l'extérieur de la population canadienne-française, les opposants aux 92 Résolutions, mobilisés par les torys anglophones de Montréal et de Québec, insistent sur leur sous-représentation à l'Assemblée comme résultat d'un découpage électoral qui favoriserait la majorité, et

52. *Montreal Gazette*, 2 avril 1833.

53. La destitution des officiers du gouvernement associés au mouvement prônant l'annexion de Montréal est noté par la *Quebec Gazette*, 17 mai 1833; Voir HERWARD ET ELINOR SENIOR, « Boulton, Henry John », dans *DBC*, http://www.biographi.ca/fr/bio/boulton_henry_john_9F.html; ROBERT LOCHIEL FRASER, « Hagerman, Christopher Alexander », dans *DBC*, http://www.biographi.ca/fr/bio/hagerman_christopher_alexander_7F.html; GERALD M. CRAIG, *Upper Canada: The Formative Years, 1784-1841*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, p. 214-215.

ils affirment que des pratiques électorales douteuses auraient influencé les résultats du vote dans quelques comtés névralgiques, dont celui de Montréal-Ouest qui élit Louis-Joseph Papineau. À peine quelques semaines après l'élection, une réunion se tient à Montréal afin de regrouper les éléments de la population opposés à la démarche constitutionnelle des Patriotes qui vise l'électivité du Conseil Législatif, et ceux qui s'inquiètent de l'avenir de la population « britannique et irlandaise » de la colonie. Les résolutions de l'assemblée des citoyens tenue à Tattersall, le 17 novembre, portent sur les procédures illégales qui auraient assuré la victoire aux candidats patriotes lors de l'élection dans le comté de Montréal-Ouest et elles s'inquiètent de la menace que la majorité à l'Assemblée fait planer sur l'avenir de la population britannique et irlandaise de Montréal et de la province. À cet effet, la dernière des résolutions affirme que cette population résisterait « à toutes les tentatives de nous placer sous le joug d'un parti que nous croyons sincèrement décidé à nous anéantir⁵⁴ ». Lors de la même réunion, un des candidats défaits de l'élection, William Walker, fait une sortie violente contre la manipulation des polls par les sympathisants patriotes, et accuse Papineau d'être intervenu dans le déroulement de l'élection. Dans deux articles publiés quelques jours après la réunion, la *Montreal Gazette* endosse les positions qui y furent adoptées et son rédacteur plaide pour une activité accrue du parti qu'il désigne de « Constitutionnel ». Autant pour le journal que pour les participants à l'assemblée, la question n'était rien de moins que de savoir si le Bas-Canada demeurerait une colonie britannique. Puis, le journal annonce la tenue d'une réunion semblable à Québec pour y former une association constitutionnelle⁵⁵. Les Constitutionnels de la capitale adoptent des résolutions semblables à celles de Montréal, notant « l'état d'anarchie et de confusion » qui règne dans la province. La Quebec Constitutional Association (QCA) qu'on y fonde, se donne pour but d'établir un comité pour étudier les affaires de la province et de faire rapport à une nouvelle réunion. En janvier 1835, les constitutionnels de Montréal suivent l'exemple de Québec et forment la Montreal Constitutional Association (MCA). Parmi les promoteurs de l'association montréalaise, on retrouve le candidat défait Walker, mais aussi les meneurs de la campagne pour annexer Montréal au Haut-Canada, les conseillers législatifs Molson, Moffat et McGill. Dans sa déclaration des motifs qui auraient provoqué sa fondation, la QCA s'attarde sur les 92 résolutions et leur intention de modifier radicalement

54. Les résolutions de la réunion sont reproduites dans R. CHRISTIE, *op. cit.*, tome IV, p. 24.

55. *Montreal Gazette*, 22 et 25 novembre 1834; sur la formation des associations constitutionnelles voir MICHEL DUCHARME, *Le Concept de la liberté au Canada à l'époque des révolutions Atlantique, 1776-1838*, Montréal, McGill-Queens, 2010, p. 167; GILLES LAPORTE, *Patriotes et loyaux, leadership régional et mobilisation politique en 1837-1838*, Québec, Septentrion, 2004, p. 72, 108-109.

la Constitution de la province, et elle condamne l'injustice du système électoral qui n'a su donner une voix aux sentiments politiques des habitants britanniques du Bas-Canada. Le manifeste de la QCA se clôt sur l'expression de son désir de rétablir « l'égalité » entre les populations anglophone et francophone de la province. Pour sa part, la MCA note le danger croissant auquel faisait face la population britannique et irlandaise de la province et l'importance de s'unifier pour résister aux plans de la majorité qui complotait sa destruction. Les membres de la MCA en appellent également à la sympathie de leurs compatriotes des autres colonies britanniques et préviennent les Patriotes que la majorité sur laquelle ils comptent pour assurer le succès de leurs plans pourrait s'avérer « une défense faible devant les énergies revigorées d'un peuple insulté et opprimé⁵⁶ ». Les deux associations expriment également leur désir de faire rayonner leur mouvement en tentant d'organiser les forces constitutionnelles à l'échelle de la province. Pour sa part, la *Montreal Gazette* applaudit à cette initiative et appelle à la tenue d'une convention des Constitutionnels bas-canadiens pour contrer celle que préparent les Patriotes⁵⁷. Bien que les déclarations ne s'accompagnent pas de mesures concrètes puisque les positions seront à déterminer par des comités nommés à cet effet, le désir qu'elles expriment quant à la nécessité de changer radicalement la politique impériale à l'égard de la province signale un nouvel appui pour la redéfinition des frontières et relance le débat sur le sort de Montréal.

Cette interprétation est celle que Papineau et d'autres Patriotes montréalais font dans les premiers jours après la réunion de Tattersall à Montréal. Dans une lettre circulaire qu'ils adressent aux députés de la région de Québec, les députés montréalais affirment que « nos adversaires de Montréal ont aussi levé le gant contre tout ce qui est canadien et attaché aux libertés du pays; comme eux ils ont proclamé l'ascendance européenne, au moyen de l'exclusion d'un côté et de la terreur de l'autre; comme les vôtres ils vont avoir des dîners dont le but est d'enflammer contre la sécurité, les droits, et la vie même du peuple du pays... » Parmi les « projets réchauffés » qu'ils attribuent aux Constitutionnels montréalais, la lettre note celui d'organiser une mission au Haut-Canada afin de former des associations favorables à « l'union des provinces ou le démembrement de celle-ci⁵⁸ ». En effet, les déclarations des Constitutionnels

56. « Declaration of the Causes which led to the Formation of the Constitutional Association of Quebec and the objects for which it has been formed » et « Declaration of the Montreal Constitutional Association », dans R. CHRISTIE, tome IV, *op. cit.* p. 25-32, 32-41.

57. *Montreal Gazette*, 12 décembre 1834.

58. A.-N. Morin, E. B. O'Callaghan, C.-Ov. Perrault, L.-J. Papineau, Robt. Nelson et L.-H. LaFontaine à MM. George Vanfelson, L.-T. Besserer, Amable Berthelot, René-Édouard Caron, Hippolyte Dubord, Hector-S. Huot, Jean Blanchet, Alexis Godbout, Nicolas Boissonnault, Elzéar Bédard, écuyers, membres de la Chambre d'assemblée, et aux autres résidents

appellent à des changements importants dans la politique de la métropole, mais les positions de la MCA et de la QCA ne sont pas identiques. D'une part, les propos tenus par l'association montréalaise sont plus violents et les solutions envisagées lors des réunions ne sont pas forcément partagées par l'association québécoise. L'association montréalaise fonde sa position sur une critique très prononcée de la société canadienne-française et propose des solutions qui briseront son pouvoir politique, alors que sa consœur québécoise se montre beaucoup plus modérée dans ses propos. Or, ce sont sur les questions de l'union des deux provinces et celle de l'annexion de Montréal au Haut-Canada que l'association de Montréal se distingue. L'option sécessionniste apparaît très tôt dans ses diverses prises de position et elle est soulevée lors des réunions montréalaises. Si l'appui de la QCA pour une union législative des provinces demeure incertain, l'association et les journaux québécois n'appuient jamais l'annexion de Montréal au Haut-Canada. Par ailleurs, le positionnement sécessionniste de la MCA a un impact sur les réunions et les assemblées organisées à travers la province pour former des associations constitutionnelles locales. Ainsi, les positions de la MCA sur le sort de Montréal portent plusieurs associations locales à se liguer directement avec la QCA. Cela tient même pour des associations dans le district de Montréal et dans les Townships qui expliquent parfois leur choix par leur opposition à l'annexion de Montréal au Haut-Canada. Dans le cas Beauharnois, la position de la MCA favorise l'adhésion des instances locales puisque la région passerait sous le contrôle du Haut-Canada en cas d'annexion de la métropole.⁵⁹

La question de l'annexion de Montréal divise aussi les commissaires nommés par les associations constitutionnelles pour porter leurs doléances devant les ministres impériaux et le Parlement britannique. Sélectionnés par leurs associations respectives, les deux délégués diffèrent fondamentalement sur la question de l'avenir de Montréal et sur celui de l'avenir constitutionnel de la province. Délégué de la MCA, William Walker est un militant de la première heure impliqué à la formation de l'association, et il est aussi un partisan de l'annexion de Montréal à la province sœur. John Neilson, au contraire, leader modéré très influent dans la région québécoise, s'oppose non seulement à l'annexion de Montréal au Haut-Canada, mais il récusé toujours la solution d'unir les deux provinces canadiennes.

à Québec, 20 novembre 1834, dans LOUIS-JOSEPH PAPINEAU, ET. AL, *Lettres à divers Correspondants, tome I: 1810-1845 (LADC)*, Montréal, Varia, 2006, p. 275.

59. Des associations constitutionnelles dans le comté de Deux-Montagnes s'associent au QCA, tout comme la plupart des associations des Townships. Celle de Beauharnois se lie initialement à la QCA, mais elle se ravise en et s'associe à la MCA en 1836. Voir, G. LAPORTE, *op. cit.*, p., 251-252, 260, 348, 374, 378.

Le délégué de la QCA cherche plutôt à modifier le découpage électoral du Bas-Canada afin de mieux représenter la population britannique et à proposer des moyens de régler les questions financières et douanières qui troublent les relations entre les deux provinces. Les représentants des associations constitutionnelles partent donc pour la métropole, munis de mandats bien différents, et même s'ils rencontrent parfois les ministres ensemble, ils prennent soin de souligner les différences entre les positions des deux associations. Dans le rapport qu'il soumet à la MCA à la fin de 1835, Walker explique qu'il ne fait jamais la promotion de l'union législative des provinces canadiennes ou de l'annexion de Montréal lors des réunions communes en raison de la position différente de M. Nielson⁶⁰. Il inclut toutefois l'option de l'annexion de Montréal dans une lettre qu'il adresse à Lord Glenelg lors de sa mission⁶¹. Au final, lorsqu'il rencontrera seul le ministre, Walker écarte l'union des provinces et l'annexion de Montréal au Haut-Canada en faveur d'une troisième solution, celle de transférer le contrôle du Saint-Laurent et de ses ports à la gestion du gouvernement impérial. Le délégué montréalais cite l'exemple de la gestion des eaux navigables par le gouvernement fédéral aux États-Unis à preuve du principe d'une gestion externe aux provinces afin de ménager les droits et intérêts de l'empire⁶².

Malgré les différences importantes qui la séparent des autres associations constitutionnelles, la MCA réitère son appui sur le transfert de Montréal au Haut-Canada et l'union des provinces lors d'une assemblée tenue à la fin du mois de novembre 1835. Après avoir adopté une série de résolutions prônant l'union des populations britanniques et irlandaises de la colonie dans leur résistance au programme de la majorité de l'Assemblée, son Comité général réitère que les Britanniques du comté de Montréal étaient toujours disposés à demander son annexion au Haut-Canada, une solution qui les « libérerait d'une connexion répugnante à leurs sentiments, et dommageable pour leurs intérêts⁶³ » Le rapport du Comité exécutif de la même association, présenté quelques mois plus tard, reprend essentiellement le même discours, exprimant largement les mêmes doléances et les mêmes projets de solution. Ainsi, une neuvième résolution présentée par le comité formule le vœu que la métropole répare l'erreur d'avoir divisé la province en 1791,

60. WILLIAM WALKER, *Mr. Walker's Report of His Proceedings in England : To the Executive Committee of the Montreal Constitutional Association*, Montreal, 1836, p. 24 http://archive.org/details/cihm_21569.

61. William Walker à Lord Glenelg, 17 juin 1835, lettre publiée dans les *JABC*, vol. 46. (1836), p. 77-83.

62. W. WALKER, *Report*, *op. cit.*, p. 10.

63. « Observations » du Comité général présentées lors de sa réunion du 28 novembre 1835 et reproduites dans R. CHRISTIE, *op. cit.*, tome IV, p. 259.

en « unissant ce qui n'aurait jamais dû être séparé... », et la dixième résolution souligne que « le projet d'annexer le comté de Vaudreuil et l'île de Montréal au Haut-Canada susciterait la plus vive approbation de cette association, et qu'il serait acclamé comme une bénédiction seconde en importance seulement à celui d'unir les deux provinces⁶⁴ ». En fait, même si les associations constitutionnelles se veulent solidaires, la MCA n'écarte pas définitivement l'option de l'annexion de la ville au Haut-Canada. Pour plusieurs, dont Walker, cette option représenterait un prélude à l'union législative des deux provinces. Par contre, dans le contexte de l'éclosion des associations constitutionnelles dans les régions, la position de la MCA suscite des réactions moins positives. Par exemple, peu après la publication des résolutions de novembre, un journal constitutionnel des Townships, le *Missiskoui Standard* de James Moir Ferres, publie un article fort critique, notant que la position de la MCA équivalait à abandonner les populations britanniques éparpillées ailleurs dans la province.⁶⁵

La division dans les rangs constitutionnels sur la question se manifeste également lorsque le mouvement pour annexer Montréal reprend de la vigueur au Haut-Canada. Une première tentative de remettre la question à l'ordre du jour de l'Assemblée du Haut-Canada a lieu le 30 janvier 1836 quand des résolutions exigeant la révision de la frontière entre les deux provinces y sont déposées. Le réformiste William Lyon Mackenzie sabote cette initiative en faisant adopter un amendement proposant de sélectionner des commissaires qui négocieraient une entente sur les droits douaniers avec leurs vis-à-vis bas-canadiens⁶⁶. Cette tactique permet d'écarter temporairement la question, mais l'élection d'une forte majorité de représentants torys, en juillet 1836, change considérablement la donne et remet en selle des ministres torys favorables au projet d'acquérir le port de Montréal⁶⁷. Présentées par le député Thomas McKay de Bytown, qui trame des affaires avec les marchands et banques de Montréal, les résolutions adoptées par l'assemblée du Haut-Canada proposent de nouveau de réparer l'erreur de 1791 en restituant les frontières « naturelles » de la province en lui annexant le territoire entre ses limites existantes et la rivière des Outaouais, incluant l'île de Montréal⁶⁸. Lorsque le débat est engagé sur le sujet, le solliciteur général Hagerman, qui avait piloté le même dossier en 1832-1833, reprend les arguments économiques en faveur de la

64. Résolutions du comité exécutif de la MCA, 27 février 1836 reproduits dans R. CHRISTIE, *op. cit.*, tome IV, p. 286.

65. G. LAPORTE, *op. cit.*, p. 348.

66. *Montreal Gazette*, 16 février 1836.

67. G. M. CRAIG, *op. cit.*, p. 236.

68. Voir: E. F. BUSH, « McKay, Thomas », dans *DBC*, http://www.biographi.ca/fr/bio/mckay_thomas_8F.html.

mesure, montrant que la croissance rapide de sa province avait considérablement changé la situation respective des deux colonies. Il niait que cette mesure serait nuisible aux intérêts du Bas-Canada, mais insistait sur le fait qu'elle était essentielle à la prospérité du Haut-Canada. W. H. Merritt, qui s'était dit favorable au projet devant le comité sur les affaires du Canada en 1828, affirme devant l'Assemblée que l'annexion de Montréal était la plus importante question qu'elle avait été appelée à considérer et que les travaux de canalisation du Saint-Laurent en dépendaient. D'autres députés cherchent à accompagner les résolutions d'une déclaration par laquelle l'Assemblée exprimait son opposition à l'union législative des deux provinces, précision que Hagerman juge essentielle d'adjoindre aux résolutions sur Montréal. En effet, même si les débats portent surtout sur les questions économiques, Hagerman explique qu'il n'était pas souhaitable d'unir les deux provinces tant que les intérêts britanniques n'étaient pas assurés d'être dans la majorité sous un tel régime. Sur ce point, Hagerman se dit tout aussi inquiet des opinions de certains Britanniques bas-canadiens que de ceux des députés français de la province. D'autres membres de la majorité abondent dans le même sens, appuyant sans réserve l'acquisition de Montréal, mais s'opposant à une union avec une province dont les sentiments n'étaient pas encore entièrement britanniques⁶⁹.

Les résolutions du Haut-Canada suscitent une réaction de la presse bas-canadienne. *La Minerve* y répond en soulignant le caractère peu réfléchi de la proposition qu'elle qualifie de « non seulement absurde, mais injuste, non seulement injuste, mais impossible ». Le rédacteur fait remarquer que si la position géographique du Bas-Canada en aval du Haut-Canada justifiait cette demande, les Haut-Canadiens auraient pu aussi bien réclamer l'annexion de la ville de New York afin de se doter d'un port de mer⁷⁰. Le projet suscite de nouveau une réaction violente de la part d'Étienne Parent du *Canadien*, qui rappelle la volonté des Canadiens à défendre leur territoire au prix de leur sang dans un texte que la *Quebec Gazette* commente sur un ton dérisoire, mais que le journal traduit à l'intention des Haut-Canadiens favorables à l'annexion de Montréal⁷¹. La *Quebec Gazette*, pour sa part, traite la question avec plus de sérieux, notant la préférence de l'Assemblée haut-canadienne pour l'annexion de Montréal plutôt que pour l'union législative avec le Bas-Canada. Son rédacteur se dit incapable de deviner laquelle parmi les nombreuses pétitions et adresses en faveur de la modification des politiques impériales serait retenue par la métropole, mais il lui semble que

69. Le débat est reproduit dans le *Missiskoui Standard*, 27 décembre, 1837 ; les résolutions sont adoptées le 30 novembre 1836 et sont reproduites dans JHAUC (1836-1837), p. 116-121.

70. *La Minerve*, 5 décembre 1836.

71. *Le Canadien* cité dans la *Quebec Gazette*, 23 décembre 1836.

le Bas-Canada risquait de perdre dans ce réaménagement. Quelques jours plus tard, le journal québécois compare la colonie à une famille presque ruinée par la discorde interne et dont les voisins convoitent les possessions : « Nous supposons que le Vermont réclamera un port d'entrée à Sorel ; le New Hampshire fera de même à Port Saint-François ; le Maine à Pointe Lévis ou Rivière-du-Loup ; et que le Nouveau-Brunswick trouvera sans doute utile de s'emparer des deux rives de la Baie-des-Chaleurs et de la Gaspésie pour empêcher la contrebande... ». L'auteur énumère ensuite une longue liste d'États américains susceptibles de réclamer un droit de passage sur le Saint-Laurent, ou une part des droits douaniers que l'on y percevait. Bref, le principe derrière la demande du Haut-Canada pouvait ouvrir la province à d'autres réclamations. Enfin, si jamais la métropole oubliait ses promesses aux Canadiens français et accédait aux demandes des Haut-Canadiens, il serait nécessaire de placer des postes douaniers à la frontière des deux provinces pour supprimer la contrebande inévitable et mettre en place des mécanismes pour redistribuer les droits de douane, cette fois vers le Bas-Canada.⁷² En fait, la *Quebec Gazette* consacre plusieurs longs articles à attaquer les résolutions haut-canadiennes qu'elle considère une menace importante à l'intégrité de la province. Inévitablement, la mesure est associée au mouvement visant l'union des provinces canadiennes, que le journal continue de résister. Dans les deux cas, explique le rédacteur, l'objectif de ces mesures était « la destruction du pouvoir politique des Canadiens français ». Bien que les chefs canadiens aient abusé de leur pouvoir en articulant des positions radicales et dommageables au rapport de la colonie la métropole, le rédacteur de la *Gazette* considère que l'union ne ferait rien pour renforcer la loyauté de la masse de la population canadienne-française qui pour le moment demeurait attachée à la couronne⁷³.

Si la défense des intérêts canadiens-français a de quoi surprendre chez le journal constitutionnel de Québec, la réaction de la *Montreal Gazette* aux résolutions haut-canadiennes signale un changement de cap important. Dès la réception de la nouvelle à Montréal, la *Gazette* observe qu'il ne faisait pas de doute que l'annexion de la ville au Haut-Canada entraînerait des bénéfices importants pour ses habitants. Le rédacteur poursuit toutefois en expliquant que l'annexion de Montréal n'enlèverait aucun des désavantages que la ville subissait sous le régime actuel, et qu'elle ne répondrait pas aux griefs formulés par les Constitutionnels du Bas-Canada. Accepter l'annexion de Montréal comme solution serait « une façon égoïste de parvenir à nos fins politiques », explique-t-il, « sans se préoccuper de ceux qui nous avaient aidés dans notre combat, un abandon de nos alliés

72. *Quebec Gazette*, 9 décembre 1836.

73. *Quebec Gazette*, 14 décembre 1836.

aux caprices d'un ennemi, après avoir obtenu pour nous-mêmes un règlement favorable⁷⁴ ». Cette position signale une évolution importante de la perspective des Constitutionnels montréalais. Alors que l'appui de la MCA pour la sécession avait rebuté certaines associations de la province et avait sans doute alimenté la discorde lors des rencontres des Constitutionnels en juin et en novembre 1836, l'association se rangeait maintenant derrière l'option de l'union législative des deux provinces. Ainsi, dans les semaines qui suivent, la *Montreal Gazette* publie de nombreux articles soulignant les avantages de l'union des provinces comme seule solution susceptible de préserver la population britannique de la province devant les prétentions des « démagogues » français de l'Assemblée⁷⁵. À la fin du mois de mars, la MCA publie une brochure qui regroupe les arguments en faveur de l'union législative des provinces où il n'est nullement question de l'option d'annexer Montréal au Haut-Canada. La *Montreal Gazette* revient sur la question plusieurs fois au cours de l'été de 1837 et martèle le même argument dans une série d'articles publiés en septembre 1837⁷⁶. En somme, le projet d'annexer Montréal à la province voisine disparaît donc du discours constitutionnel à mesure que les événements de 1837 mènent à une radicalisation de la situation et en conséquence donne raison à l'aile de la MCA qui avait toujours été plus attachée à l'option de l'union⁷⁷.

Les perspectives impériales 1835-1840

Le développement du discours des Constitutionnels a lieu au même moment que la visite au Bas-Canada de la commission nommée par le gouvernement impérial pour enquêter sur les doléances exprimées dans les 92 Résolutions. Composée du nouveau gouverneur lord Gosford et de deux commissaires, Sir George Gipp et Sir Charles Grey, la commission gagne le Bas-Canada à l'automne de 1835. Gosford et les commissaires sont bien accueillis au cours de leurs premiers mois dans la colonie et le gouverneur pose certains gestes conciliateurs auprès de la majorité patriote qui suscitent la désapprobation des Constitutionnels. La faveur que gagne

74. *Montreal Gazette*, 8 décembre 1836.

75. Voir par exemple la *Montreal Gazette*, 10 et 20 décembre 1836.

76. Constitutional Association of the City of Montreal, *Representation on the Legislative Union of the Provinces of Upper and Lower Canada* (1837), http://archive.org/details/cihm_21589; *Montreal Gazette*, 12, 23 et 26 septembre 1837.

77. Sur la radicalisation du discours de la MCA vers une position qu'il qualifie « d'ultra-Tory » voir : FRANÇOIS DESCHAMPS, *La Rébellion de 1837 à travers le prisme du Montreal Herald, la refondation par les armes des institutions politiques canadiennes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015.

le gouverneur se voit rapidement dissipée en février 1836 dès qu'il est révélé que les instructions des commissaires précisent qu'ils ne doivent en aucune circonstance considérer un Conseil législatif élu, une des demandes constitutionnelles au cœur du programme des Patriotes. Désavouée par la majorité patriote à la Chambre, la commission continue ses travaux dans une ambiance de méfiance. Bien que la question de l'union des provinces canadiennes ou encore du démembrement du Bas-Canada ne soit pas au programme des commissaires, certains Constitutionnels qui témoignent devant le comité présentent ces options comme essentielles au règlement du problème de représentation dont ils se plaignent dans la foulée des résultats électoraux de 1834⁷⁸.

Avant que les instructions de la commission soient connues, Papineau exprime des réserves sur le commissaire Sir Charles Grey qui lui aurait intimé que l'intransigeance des Patriotes puisse le pousser à recommander l'annexion des régions où les Britanniques étaient en majorité à la province voisine⁷⁹. Quelques mois plus tard, après que la commission eut été discréditée dans la colonie, dans une lettre à l'agent de la colonie à Londres, le député des Communes Arthur Roebuck, Papineau évoque les propos des commissaires sur « l'annexion [*sic.*] de l'île de Montréal au Haut-Canada », une recommandation qu'il considère imminente et qu'il associe à un complot tramé par les commissaires, de concert avec quelques membres influents du Conseil législatif bas-canadien et leurs connaissances à Londres. Ce complot aurait été fomenté « avant le départ de la commission, et [...] celle-ci a fini par se liguer avec le Conseil législatif dont les chefs Moffatt et McGill ont conservé des liaisons avec Ellice et McGillivray... » Il ajoute : « ... j'ai bonne raison de croire que ce M. Ellice [...] vous offre le Conseil électif pour le Haut-Canada et même pour nous, si l'on volait notre revenu en nous ôtant Montréal...⁸⁰ ». Dans la pensée de Papineau donc, la commission œuvrait dans le but de faire quelques recommandations de réformes, mais seulement en échange du démembrement du territoire bas-canadien afin de plaire aux intérêts britanniques et aux Constitutionnels de Montréal. Les documents de la commission montrent au contraire que l'union législative des provinces canadiennes et l'annexion de Montréal au Haut-Canada ne sont pas de son mandat. Le rapport final, que les commissaires déposent à l'automne de 1836, traite effectivement de la question des revenus, des tenures et de la représentation des Britanniques.

78. Pour un excellent résumé du parcours de la commission, voir: P. A. Buckner, « Acheson, Archibald 2^e comte de Gosford », dans *DBC*, vol. 7, http://www.biographi.ca/fr/bio/acheson_archibald_7F.html.

79. Louis-Joseph Papineau à Julie Papineau, 18 janvier 1836, dans *LAJ*, *op. cit.*, p. 338-339.

80. Louis-Joseph Papineau à Arthur Roebuck, 9 mai 1836, dans *LADC*, *op. cit.*, tome I, p. 353.

Par contre, le commissaire Sir Charles Grey se sent obligé d'aller au-delà des paramètres imposés à la commission sous le prétexte qu'il était difficile, voire impossible, de régler les différends entre la population britannique et canadienne de la colonie sans prendre sous considération la possibilité de changer radicalement les frontières de la province du Bas-Canada. Puisque les deux autres commissionnaires refusent de retenir ses idées sur le sujet, Grey consigne ses recommandations dans une section séparée du rapport. Prétextant la situation de crise causée par la radicalisation des Canadiens, qu'il considère comme une réaction à la grande vague d'immigration qui déferle sur les colonies, Grey propose que la situation requière que le gouvernement modifie la constitution de 1791 et qu'il se rende à l'évidence que l'urgence de la situation appelle à des mesures radicales. Grey propose donc que le territoire bas-canadien soit divisé en plusieurs sections, chacune dotée d'une Législature et le tout contrôlé par une Législature générale. Trois districts auraient leurs capitales à Sherbrooke, Hull et Trois-Rivières respectivement, les deux premières regroupant les terres tenues en franc et commun socage, la troisième regroupant les terres en tenure seigneuriale. Quant à Montréal, la ville deviendrait autonome, formant un des districts réunis sous la nouvelle Législature générale, au même titre que Québec. Ainsi, selon Grey, les deux centres commerciaux passeraient sous la domination des intérêts britanniques qui contrôlaient le commerce. Les Canadiens retiendraient un gouvernement local à l'intérieur duquel leurs lois et traditions seraient respectées. Chacun des districts élirait des représentants à la Législature générale qui serait dotée d'un Conseil législatif nominatif et qui siègerait à une capitale générale que Grey voulait établir à William-Henry (Sorel) au centre d'un territoire administratif distinct⁸¹.

Le projet de Grey est désavoué dans une note spéciale du commissaire Gipps, qui précise que comme la mesure d'unir les provinces existantes, toute modification devrait idéalement avoir l'aval des populations concernées et qu'elle n'était pas propre à répondre aux griefs urgents qui avaient provoqué la formation de la commission. Gipps prend aussi l'occasion de critiquer la proposition présentée devant les commissaires d'annexer Montréal au Haut-Canada comme un acte de justice douteuse et il rejette les solutions avancées pour compenser la perte que représenterait la mesure pour le peuple du Bas-Canada. Il se dit

81. « A Minute delivered to the Secretary by Sir Charles Grey, upon signing the Sixth or General report of the Commissionners, on Thursday 17th of November 1836 », *General Report of the Commissioner for the Investigation of all Grievances affecting His Majesty's Subjects of Lower Canada*, Great Britain, Parliament House of Commons, *House of Commons Papers*, volume 24, Londres, H.M. Stationery Office, 1837, p. 65-66.

plus favorable à l'idée de déclarer Montréal un port libre⁸². Dans une étude des solutions avancées dans le rapport, Bruce Curtis a souligné le caractère « libéral » du discours des commissaires tout en notant son ton « chauviniste »⁸³. En effet, quels que soient les éléments modernes du discours déployé dans la formulation de cette proposition de sectionner le Bas-Canada pour répondre aux griefs des Constitutionnels, elle procède d'abord d'un souci de soustraire les Britanniques à l'influence d'une majorité française en divisant la province afin de créer des enclaves ethniques. Quant au statut de Montréal, les commissaires écartent la solution haut-canadienne, mais ils proposent des mesures visant à soustraire la ville à l'emprise de la Législature bas-canadienne, soit en l'érigant en district indépendant ou encore en la transformant en zone franche.

La détérioration de la situation politique au Bas-Canada, l'agitation dans les villes et les campagnes et enfin les conflits armés font considérablement évoluer la situation dans le cours de l'année 1837. La suspension de la constitution bas-canadienne et la décision de dépêcher un nouveau gouverneur enquêteur pour évaluer la situation des colonies canadiennes portent à la considération des mesures plus radicales. Dans le Haut-Canada, un comité de l'Assemblée fait rapport sur les options qui s'ouvrent au gouvernement métropolitain dans un contexte où les partisans de l'union législative se font insistants auprès de la métropole. Le comité, composé majoritairement de torys dont le solliciteur général Hagerman, note toutefois que la solution d'annexer Montréal demeurerait « la plus désirable pour assurer les intérêts de cette province... et au bénéfice de la plus grande portion de la population dans les deux colonies ». Le rapport avance la plupart des arguments économiques et historiques qui avaient été développés lors des précédentes résolutions en faveur de la même mesure et il spécifie qu'il serait souhaitable que le territoire annexé s'étende jusqu'à la rivière des Outaouais et le canal de Chambly dans le sud. Le même rapport revient sur l'importance d'assurer la sécurité de la population britannique du Bas-Canada et donne un appui tiède à l'idée d'une union législative des provinces, notant la nécessité absolue d'y établir la suprématie des intérêts britanniques⁸⁴. La préférence de plusieurs Haut-

82. « Statement delivered By Sir George Gipps to the Secretary, 15 December 1836, to be placed upon the minutes of the Commission and transmitted to the Secretary of State », *General Report of the Commissioner for the Investigation of all Grievances affecting His Majesty's Subjects of Lower Canada*, op. cit., p. 71-72.

83. BRUCE CURTIS, « Le redécoupage du Bas-Canada dans les années 1830 : Un essai sur la "gouvernementalité" coloniale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n° 1, été 2004, p. 65.

84. « Report of the Select Committee to which was referred the political state of the provinces of Upper and Lower Canada », *AJHAUC*, 1837-1838, p. 267.

Canadiens s'exprime aussi dans leurs diverses correspondances avec Lord Durham lorsqu'il est dans la colonie. George Markland, qui avait agi à titre d'arbitre du Haut-Canada en 1832, reprend l'idée d'annexer Montréal à sa province dans une lettre à Durham, mais finit par appuyer l'idée d'une union législative. D'autres correspondants torys de Durham refusent l'union plus générale et se rabattent sur la solution de l'annexion de Montréal⁸⁵.

De retour à Londres dans des circonstances peu favorables après l'éclosion des mouvements insurrectionnels de 1838, Durham reçoit à nouveau plusieurs recommandations de la part de gens intéressés à la colonie alors qu'il formule son rapport. L'un des plus influents parmi ceux-ci paraît être celui que Papineau avait soupçonné d'être mêlé aux intrigues pour démembrer la province, Edward Ellice. Député anglais proche des gouvernements whig et en communication avec Durham, Ellice est invité par le gouvernement à lui soumettre ses idées alors que son rapport est dans les dernières étapes de rédaction. Dans ses commentaires, Ellice reprend quelque peu les idées de Grey, seulement il souhaite simplement que les frontières des deux provinces soient modifiées afin de créer un « district fédéral » autour de Montréal sur le modèle du *District of Columbia* qui encercle la capitale américaine de Washington. Ce district serait sous le contrôle d'un gouvernement central qui chapeauterait celui des deux provinces et dont Montréal serait la capitale. Pour sa part, Québec deviendrait une zone franche, encore une fois contrôlée directement par le gouvernement central. Le « district fédéral de Montréal » aurait une représentation séparée au gouvernement central afin d'assurer la prépondérance des éléments britanniques de la population. Selon l'historien J. M. Colthart, les recommandations d'Ellice auraient été reçues favorablement par Durham, mais elles ne seront pas intégrées à son rapport final qui privilégie des solutions qui assureraient l'assimilation des Canadiens français⁸⁶. Cependant dans l'élaboration de la loi sur l'union des provinces canadiennes, les recommandations d'Ellice auraient influencé lord John Russell, qui présente dans les communes en juin de 1839 un projet de loi qui aurait érigé Montréal et la zone autour de la ville en « district central » où siègerait le gouvernement de l'union, créant donc la zone fédérale qu'Ellice avait envisagée⁸⁷.

85. J. M. S. CARELESS, *The Union of the Canadas ; the Growth of Canadian Institutions, 1841-1857*, Toronto, McClelland and Stewart, 1967, p. 22-23.

86. J. M. COLTHART, « Edward Ellice and the Decision for SelfGovernment, 1839 », *Historical Papers / Communications Historiques*, vol. 10, n° 1 (1975), p. 113-133; sur la proposition d'Ellice voir aussi J. M. S. CARELESS, *Union of the Canadas*, op. cit., p. 23.

87. J. M. COLTHART, loc. cit., p. 118, 126; Lord John Russell, *House of Commons Debates*, 13 June 1839, vol. 48, p. 204-12.



Edward Ellice, marchand et homme politique britannique (Bibliothèque et Archives Canada).

La formulation définitive de la loi établissant l'union législative du Haut et du Bas-Canada afin de créer la province du Canada semble clore le débat sur sort de Montréal. L'union, en effet, répondait dans un certain sens aux griefs des Haut-Canadiens et il exauçait les vœux des Constitutionnels qui réclamaient d'être libérés de la « tyrannie » d'une majorité française. Cependant, plusieurs torys haut-canadiens continuent de protester contre cette union forcée avec

les Canadiens français. Ainsi, dans un dernier effort d'infléchir la politique du gouvernement impérial, le tory haut-canadien John Beverley Robinson plaide pour le retrait du projet de loi sur l'union ou du moins sa modification dans une brochure qui paraît à Londres en janvier 1840. Dans l'élaboration de ses propos, Robinson revient sur l'annexion de Montréal à sa province comme la solution la plus simple et prévoit même que le gouvernement du Bas-Canada puisse continuer sous le Conseil spécial pendant quelques années jusqu'à ce qu'il soit souhaitable de restaurer les institutions représentatives. Entre temps, la cession de Montréal au Haut-Canada permettrait de stabiliser l'économie et de poursuivre les travaux de canalisation du Saint-Laurent, tout en intégrant une importante portion de la population britannique du Bas-Canada à un gouvernement britannique dans ses sentiments. Il ajoute que malgré les difficultés plus considérables que cela entraînerait, il serait ultimement souhaitable de retracer les frontières existantes des provinces afin de former une troisième province qui engloberait Montréal et la partie est du Haut-Canada, entraînant la formation de trois provinces canadiennes centrées sur York, Montréal et Québec respectivement⁸⁸. Il y a ici donc le prolongement des modèles avancés par Grey et Ellice, mais cette fois avec la création d'une véritable province autour de Montréal.

Le gouvernement impérial maintient toutefois la loi sur l'union législative et tente de la faire accepter par l'Assemblée du Haut-Canada, qui adopte une résolution en ce sens, et par le Conseil spécial du Bas-Canada, qui reçoit avec enthousiasme une mesure voulue par la plupart de ses membres qui militaient aussi au sein de la MCA. Montréal fera donc partie de cette nouvelle province du Canada et plusieurs des commentateurs qui s'étaient penchés sur la question constitutionnelle la voyaient comme capitale de la nouvelle province canadienne. Par contre, si les Haut-Canadiens finissent par appuyer l'union législative des provinces, l'un des prix de leur adhésion était une assurance quant à la prépondérance de l'influence britannique, ce qui ne semble pas concorder à l'idée d'une capitale sise sur l'ancien territoire du Bas-Canada. Les vœux des Haut-Canadiens pèsent sans doute sur la décision du gouverneur Charles Poulett Thomson qui choisit Kingston comme capitale en 1841, décision qui sera fortement contestée par les députés de la nouvelle Législature, comme le démontre l'article de Gilles Gallichan dans

88. JOHN BEVERLEY ROBINSON, *Canada and the Canada Bill : Being an Examination of the Proposed Measure for the Future Government of Canada : With an Introductory Chapter Containing Some General Views Respecting the British Provinces in North America*, London, J. Hatchard, 1840, p. 71, 132-133; sur les démarches de Robinson voir: PATRICK BRODE, *Sir John Beverley Robinson: Bone and sinew of the compact*, Toronto, University of Toronto Press, 1984, p. 218-219.

le présent numéro sur la campagne qui s'organise entre 1841 et 1844 en faveur de transférer la capitale à Montréal.

Le statut de Montréal comme capitale alimente les débats au cours des premières années de l'Assemblée du Canada-Uni, mais sa localisation dans l'une ou l'autre des provinces dans le cas du rappel de l'union ou de sa substitution par un éventuel régime fédéral ne revient sur le tapis qu'en 1858. En juillet 1858, le député de Sherbrooke A. T. Galt propose de régler les conflits occasionnés par la sous-représentation du Canada-Ouest dans la Législature par l'adoption d'un projet de fédération. Les résolutions qu'il présente à l'Assemblée de la province du Canada sont passées à l'histoire en tant que précurseurs du mouvement vers la Confédération de 1867. Les historiens retiennent moins qu'elles proposaient de scinder les anciennes provinces qui formaient l'union en plusieurs sections, avant de créer un gouvernement général qui les regrouperait dans une nouvelle fédération. Les résolutions avancent ensuite l'idée que cette fédération pourrait englober les autres provinces de l'Amérique du Nord britannique et éventuellement de nouvelles provinces formées des territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson⁸⁹. Les résolutions elles-mêmes ne spécifient pas quels seraient les contours des nouvelles provinces découpées à même le territoire des anciennes colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada, mais des articles publiés dans la *Montreal Gazette*, qui a reçu une copie des résolutions avant qu'elles soient présentées à la Chambre, laissent deviner que Galt envisageait de regrouper les anglophones du Bas-Canada dans une ou deux provinces distinctes. Quelques mois avant le dépôt des résolutions, dans son édition du 17 avril 1858, la *Montreal Gazette* décrit le projet de former au moins trois provinces du territoire du Canada uni, avec une province du « Canada central » qui engloberait à la fois Montréal, les Townships et une partie du territoire du Canada-Ouest qui s'étirerait jusqu'à la ville de Kingston. Le rédacteur du journal remarque que si l'union se transformait en fédération, les habitants britanniques de Montréal ne souhaiteraient pas revenir sous la domination « de Trois-Rivières, Québec et la Gaspésie⁹⁰ ». Les résolutions Galt, et l'interprétation que l'on en fait dans la presse s'ouvre effectivement sur la solution de la séparation de Montréal du territoire historique québécois et elles reprennent les modèles proposés par les autorités impériales et le tory haut-canadien John Beverley Robinson. Cependant, elles ne trouvent pas d'appuis et elles n'ont donc pas de suites immédiates. Le

89. Présentées le 7 juillet 1858, les résolutions sont reproduites dans Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, 1841-1896, Québec, Septentrion, 1996, p. 93-94.

90. *Montreal Gazette*, 17 avril 1858 cité dans ROBERT ANDREW HILL, « The English Speaking Minority of Lower Canada, the Press, and Federal Union, 1856-1860. A Study Of Public Opinion. », thèse de maîtrise (histoire), McGill University, 1966, p. 113.

mouvement vers la Confédération se développera plus tard au gré des alliances politiques qui se tissent dans l'Assemblée, et avec l'ajout des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse les anglophones de Montréal se font à l'idée que leur ville demeurera au sein de la nouvelle province de Québec.

* * *

Ainsi, la situation de Montréal dans les limites territoriales du Québec n'a pas été aussi assurée que l'on pourrait le croire. À partir du retrait du projet d'union de 1822 et jusqu'aux premières résolutions menant à la Confédération de 1867, plusieurs propositions visent à transférer la ville sous la gouverne du Haut-Canada, l'imaginent au cœur d'un nouveau district autonome ou fédéral, ou cherchent à la placer au centre d'une nouvelle province. La première des options est celle qui aura mobilisé le plus grand nombre de partisans entre 1826 et 1840, réunissant l'appui d'un bon nombre de torys du Haut-Canada et de Montréal. Dans les premières années de ce mouvement, les principaux arguments en faveur de l'annexion de Montréal se structurent autour des besoins du Haut-Canada qui cherche à percevoir ses propres droits de douane afin de mieux financer les travaux de canalisation sur le Saint-Laurent. La taxe sur les immigrants qu'adopte la législature bas-canadienne est également perçue comme une attaque sur les intérêts de la colonie occidentale qui dépend de la croissance de sa population pour soutenir son économie en pleine expansion. Le mouvement prônant l'annexion de Montréal profite de la puissance et de l'influence du réseau tory haut-canadien qui réussit à plusieurs reprises à faire élire une députation non négligeable à l'Assemblée. En effet, les tentatives d'annexer Montréal surviennent lorsque les torys haut-canadiens détiennent la majorité à l'Assemblée en plus d'occuper les plus importantes places au Conseil exécutif. Ils peuvent ainsi créer des mouvements populaires sur le terrain, faire adopter des résolutions par les deux Chambres de la Législature et envoyer des adresses au gouvernement impérial dans des délais de quelques mois. Il est à noter que les réformistes haut-canadiens s'opposent à la campagne pour annexer Montréal, tant en 1832 qu'en 1836, même s'ils ne peuvent la freiner en raison de la majorité tory à l'Assemblée.

À partir de 1832 toutefois, l'argumentaire économique qui sous-tend le mouvement pour l'annexion de Montréal au Haut-Canada se double d'un discours qui se construit sur les différences ethniques. S'il est question de nation et de nationalisme, il ne s'agit pas ici de la « nation canadienne », mais plutôt d'un nationalisme « britannique » au sens large. Bien que les Haut-Canadiens se définissent une fois comme « quasi-nation » dans un rapport de 1833, il est plus

souvent question d'une construction identitaire renvoyant à l'empire. Le discours sur la « britannicité » qui s'articule alors concorde parfaitement aux définitions proposées par l'historienne Linda Colley et d'autres spécialistes de l'empire qui notent sa construction dans le discours politique au cours du XIX^e siècle en réaction au traumatisme de la Révolution américaine⁹¹. Or l'ordre loyaliste qui se construit dans les colonies canadiennes et qui est porté par les élites torys imagine les colonies de l'Amérique du Nord comme le terrain de l'expansion de la nation britannique et sur ce plan, la ville de Montréal a un rôle stratégique à jouer. La France et les Français constituant l'ennemi historique de la nation britannique, la représentation des Canadiens en groupe de référence négatif devient la contrepartie de l'affirmation de ce nationalisme culturel et politique. Dans ce discours, le Canadien dont les mœurs sociales sont marquées par le féodalisme, dont l'ignorance ne lui permet pas de faire bon usage des institutions parlementaires et dont le républicanisme rappelle le jacobinisme révolutionnaire de l'ennemi historique français devient un épouvantail culturel qui sert à solidifier la cohésion du groupe britannique. La puissance de cette facette du discours se vérifie dans les nombreuses déclarations des élites politiques torys du Haut-Canada qui refusent l'union avec le Bas-Canada de peur de tomber sous le contrôle des « Français » de la province voisine et des dangereux démagogues qui poussent son gouvernement à la dérive. En effet, cette crainte explique à elle seule l'acharnement des torys haut-canadien à réclamer l'annexion de Montréal auprès du gouvernement impérial alors que même la MCA fait la promotion de l'union législative.

Quant aux torys montréalais et les Constitutionnels qui s'organisent dans le Bas-Canada, la question de la sécession de Montréal permet d'illustrer les fissures dans le mouvement, particulièrement celles qui apparaissent entre les associations de Montréal et de Québec. L'option d'annexer Montréal au Haut-Canada jouit d'une grande popularité chez les militants de la MCA. Le désir de se soustraire de la « domination française » y semble aussi marqué que l'est la peur d'y succomber chez ses alliés haut-canadiens. Comme l'a démontré François Deschamps dans son analyse du discours ultra-tory du *Montreal Herald*, la critique que la MCA monte de la société canadienne-française devient une partie intégrale d'un programme qui fait la promotion de l'ascendant britannique sur les colonies⁹². Cependant, la tentation sécessionniste des militants montréalais demeure très forte, et la solution plus simple de s'allier à la province britannique avoisinante avait l'avantage

91. LINDA COLLEY, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 2005 ; MAYA JASANOFF, *Liberty's Exiles: American Loyalists in the Revolutionary World*, New York, Knopf Doubleday Publishing Group, 2012.

92. Sur cette facette du discours tory, voir : F. DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 101-115.

d'effectuer une séparation permanente avec la population canadienne et la « clique démagogique » qui contrôlait l'Assemblée. Elle revient dans les résolutions des comités qui se penchent sur l'avenir de la province et celles-ci forment la base des instructions à son délégué William Walker qui part pour l'Angleterre en 1835. La mission met à jour les différences considérables entre les principales associations, et la question du sort de Montréal se retrouve au cœur des dissensions. Le ralliement de la MCA à la solution de l'union législative des provinces permettra de concilier bon nombre des associations locales de la province, mais elle ne convainc pas John Neilson et sa *Gazette de Québec*. Paradoxalement, le journal québécois demeure l'un des critiques les plus acharnés du projet de démembrer la province, avertissant ses lecteurs des dommages importants qui s'ensuivraient pour tous les Bas-Canadiens, et conspuant le projet de briser le pouvoir politique des Canadiens français.

La défense du territoire du Bas-Canada qui s'articule dans la presse francophone et dans les résolutions de l'Assemblée permet de saisir la réaction des Patriotes à la menace que pose le projet de morceler le territoire du Bas-Canada par la séparation de Montréal et d'une grande partie du district qui l'entoure. Il y a eu, surtout de la part du *Canadien*, un renvoi à la solidarité ethnique des Canadiens, mais le discours des Patriotes montréalais insiste plutôt sur l'accès à la propriété concédée selon les tenures françaises à des citoyens occupant les territoires en question. Les textes invoquent des garanties qui remontent aux traités de capitulation, mais toujours dans le but d'assurer le respect de la propriété des individus concernés. L'intégrité territoriale de la province devant les multiples propositions de l'annexer ou de la démembrer revient aussi constamment dans les débats. Ainsi, Papineau souligne que seule la colonie du Bas-Canada doit faire face aux tentatives de lui enlever des portions de son territoire. On reconnaît que ces mesures visent à briser ou à brimer le pouvoir politique des Canadiens en enlevant le cœur économique de la province et en privant la législature de revenus. En cela, la critique de Papineau rejoint celle de son vieil allié John Neilson.

Les commissaires et enquêteurs britanniques qui se penchent sur la question dans le cours de leur considération de la situation de crise qui règne au Bas-Canada se montrent pour la plupart froids à l'idée d'annexer Montréal au Haut-Canada. Le commissaire Grey propose un district de Montréal autonome et contrôlé par les Britanniques dans une province du Bas-Canada divisée en enclaves ethniques, alors que son confrère Gipps insiste sur la nécessité de consulter la population, mais imagine les ports du Saint-Laurent sous le contrôle de l'autorité impériale. Edward Ellice conçoit la ville sous la gestion d'un gouvernement général et donc soustraite à l'administration d'une majorité française, alors que John Beverley Robinson la voit au centre de la Province centrale que proposeraient près de

vingt ans plus tard les résolutions de Galt. La perspective impériale se résume à neutraliser le contrôle des Canadiens français sur Montréal tout en assurant son autonomie comme port.

Sur cette question, le régime confédératif inauguré par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique retient l'idée d'enlever cet atout commercial stratégique au gouvernement contrôlé par les Canadiens français. Ainsi, la nouvelle constitution procède à l'annexion d'une partie de Montréal, son port, dont le gouvernement du Canada devient « propriétaire en vertu de l'article 108 de l'Acte de 1867 ». Le gouvernement fédéral « agrandit les limites du port en 1873 » et le Conseil des ports nationaux y construira des quais et des chemins de fer dans les années qui suivent⁹³. Ainsi, au moins une partie de programme des partisans de la sécession se réalisera même si Montréal demeure à l'intérieur des limites du Québec historique. Enfin, le discours des partitionnistes contemporains, qui préconisent la séparation de l'île de Montréal pour former une province ou une « ville-état », n'est pas sans rappeler celui des partisans de l'annexion de la ville au Haut-Canada dans les années 1830. Le manifeste du mouvement explique que la croissance de la métropole aurait été bernée par la domination politique des Québécois hors Montréal, dont la culture et les perspectives « locales » et « toxiques » seraient incompatibles avec les aspirations économiques et culturelles de leur ville « cosmopolite »⁹⁴. Les similitudes entre ce raisonnement et celui des partisans de la MCA laissent supposer que les véritables racines du partitionnisme contemporain remontent aux années 1830 et que leur projet véhicule le même rejet du contrôle démocratique de la majorité francophone sur une partie névralgique du territoire historique de la nation québécoise.

A handwritten signature in black ink, reading "Louis-Georges Harvey". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right.

93. GIL RÉMILLARD, « Situation du partage des compétences législatives en matière de ressources naturelles au Canada », *Les Cahiers de droit* 18, n° 23 (1977), p. 513.

94. MICHEL DAVID, MORTON GROSTERN, MICHEL LOZEAU, « Why Montréal Needs to Become a City-State » (2014), Montréal, City-State Foundation, www.montrealcitystate.ca.